

- Un éditorial de Jean-Claude Leclerc: Faut-il donner plus de pouvoirs spéciaux à Ottawa? (page 4)
- Rien ne justifie une législation permanente, dit la Canadian Civil Liberties Association. (page 5)
- Onze spécialistes québécois mettent sérieusement en doute la crédibilité de la justice. (page 3)

la météo

Ensoleillé puis devenant nuageux avec chutes de neige. Maximum 45.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXII - NO 74

Montréal, jeudi 1er avril 1971

15 CENTS

Rail: grève générale lundi?

La Fraternité des mécaniciens de locomotives a lancé un ordre de grève contre les deux grandes compagnies ferroviaires canadiennes, le Canadian National et le Canadian Pacific. La grève débutera lundi prochain, à midi.

Les syndicats ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'autre alternative que de suspendre le trafic ferroviaire à l'expiration du délai fixé.

De son côté, les compagnies ont publié un communiqué accusant la Fraternité d'avoir rompu les négociations avec CPR et CN.

"En présence d'une grève, CPR et le CN n'ont d'autre alternative que de

prendre des mesures immédiates pour interrompre l'exploitation ferroviaire à compter de midi heure locale le lundi 5 avril.

"Les chemins de fer continueront, du mieux qu'ils peuvent, à transporter les marchandises reçues avant la date-limite fixée pour la grève. Cependant, ils ont été forcés, par les arrêts de travail, dans l'ouest du Canada, de mettre un embargo sur les expéditions dans les régions touchées. D'autres embargos seront requis en prévision de la grève."

Les arrêts de travail sporadiques ont commencé le 27 janvier dernier

quand 125 mécaniciens ont bloqué 80 convois du CPR et 45 du CN pour protester contre les lenteurs des négociations du nouveau contrat. Et le lendemain, pratiquement tout le trafic ferroviaire était arrêté en Colombie Britannique.

Le 3 février, 80 mécaniciens et 200 cheminots stoppaient tout le trafic dans la région de Vancouver et le 14 février, 60 cheminots se joignaient aux autres.

Le 7 mars, 300 cheminots du CPR arrêtaient de nouveau tout trafic ferroviaire dans la région de Vancouver et le CPR devait annuler ses services de passagers le 25 mars par suite de l'absence de mécaniciens.

A Montréal, un seul arrêt de travail, le 21 janvier, quand les 300 mécaniciens du CN se sont réunis en session d'étude syndicale.

A Winnipeg, la grève tournante était provoquée par quelque 130 mécaniciens et pompiers, arrêtant le fret, mais laissant passer les trains de voyageurs. Aucun arrêt de travail n'a été enregistré dans les Maritimes.

La dernière grève du rail remonte au 26 août 1966. Le gouvernement fédéral avait fait adopter une loi d'exception le 1er septembre pour forcer les cheminots à reprendre le travail et la situation

était revenue à la normale une semaine plus tard.

Le ministre du travail du Canada, M. Bryce Mackasey a déclaré hier, à Ottawa, que son intervention immédiate dans le conflit serait prématurée. Des parlementaires de l'Ouest, qui s'inquiètent vivement du transport du blé vers les côtes du Pacifique, ont vainement tenté d'obtenir un débat d'urgence sur cette question.

Quant aux mécaniciens de locomotives, un porte-parole de la Fraternité a fait savoir que le litige portait sur les salaires. En vertu des contrats précédents qui ont expiré le 30 avril dernier pour

les employés du CN et le 15 mars dernier pour les employés du CPR, les mécaniciens de locomotives touchaient un salaire moyen de \$10,450.

Le conciliateur avait proposé un contrat de trois ans comportant des augmentations de salaires de 8 p.c. pour la première année et 7 p.c. à chacune des années suivantes. La Fraternité exige pour sa part une augmentation de 13 p.c. pour la première année et de 9 p.c. pour la seconde année et un contrat de deux ans seulement.

La grève affectera le transport des passagers tout autant que celui des marchandises à travers le Canada.

Calley: la prison à vie

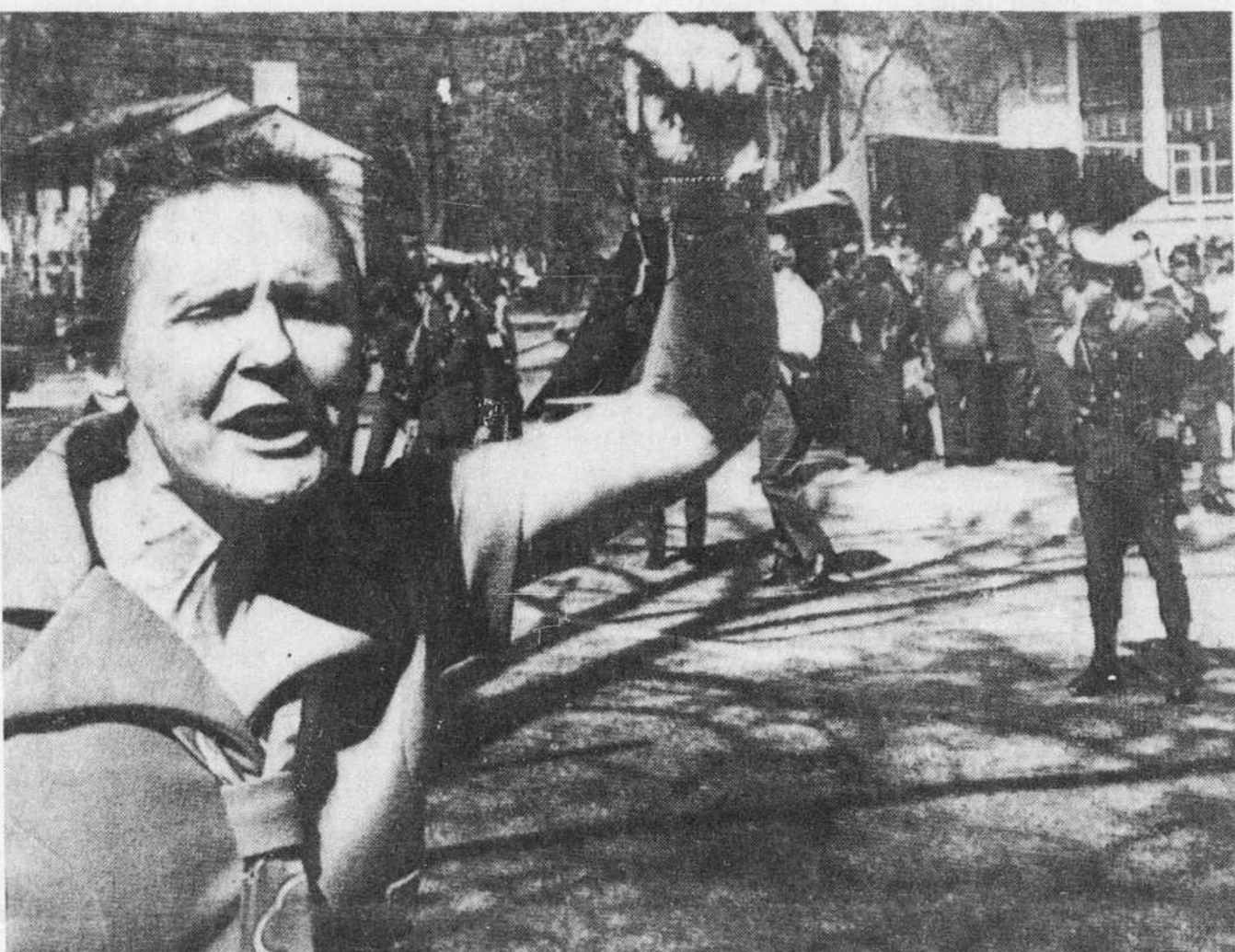
FORT BENNING (AFP) — Le Lt. William Calley a été condamné hier après-midi à la prison à vie, avec travaux forcés. Le jury composé de six officiers avait délibéré pendant deux jours pour choisir entre les deux seules sentences possibles — à partir du moment où il l'avait reconnu coupable de "meurtre avec préméditation — la peine de mort ou l'emprisonnement à vie.

La sentence est sujette automatiquement à une longue série d'appels, d'abord par les autorités militaires, ensuite par les cours civiles jusqu'à la cour suprême et la présidence des Etats-Unis.

Calley a écouté la lecture de la sentence debout flanqué de ses avocats, ses poings fortement serrés. Aussitôt qu'il a entendu la phrase officielle: "condamné aux travaux forcés aussi longtemps que durera sa vie naturelle", il a exhalé un long soupir.

Le verdict raye également Calley des cadres de l'armée et le condamne aux dépens. Le coût approximatif du procès, qui a duré quatre mois et a été le plus long dans l'histoire de la juridiction militaire américaine, se situe aux environs d'un million de dollars. La solde mensuelle du Lt. Calley s'élevait à 773,10 dollars.

Après la lecture de la sentence, Calley a exécuté un salut militaire qui paraissait sincère.



Sur le passage du lieutenant Calley condamné à la prison à vie, une femme, le poing haut, s'écrie: "Ils l'ont crucifié!" Son indignation est partagée dans plusieurs Etats où se forment des comités de soutien. Déjà, le président Nixon a reçu plusieurs milliers de télégrammes de protestation et l'on s'attend à en recevoir encore quelque 20,000. (Téléphoto AP)

Le bilan de 1970

Les bénéficiaires de la SGF ont fondu

Dans le bilan qui vient d'être expédié par la poste aux actionnaires, les administrateurs de la Société générale de financement confirment un fait qui était déjà très généralement connu. L'exercice 1970, qui avait déjà donné lieu à un arrêt du versement des dividendes, s'est soldé par un revenu net fortement inférieur à celui de 1969, soit un revenu net de \$63,813, contre \$978,784 pour l'exercice précédent.

Marine Industries, la filiale la plus importante de la SGF en ce qui a trait

à la valeur des investissements (actif de plus de \$60 millions et immobilisations de plus de \$21 millions) a connu une année plutôt maigre. Le chiffre d'affaires a atteint \$98,290,000, soit une augmentation de près de \$10 millions sur l'exercice précédent. Toutefois, les bénéfices accusent une baisse de \$333,000 à \$259,000. Les profits de Marine Industries avaient été de \$3,651,000 en 1967 et de \$2,709,000 en 1966.

Parmi les onze filiales de la SGF, les Industries Valcartier, qui fabriquent,

entre autres, des munitions légères pour les forces armées américaines, ont de nouveau rapporté les bénéfices les plus élevés, quoique inférieurs à ceux de 1969, soit un profit de \$337,000 en 1970 contre un profit de \$513,000 en 1969. Les deux autres filiales les plus rentables sont la Compagnie de biscuits Stuart (profit de \$102,000, contre un profit de \$169,000, en 1969), et Cegelec Industries (fabricant d'isolateurs de céramique, d'appareillage et de carreaux de céramique), qui a rapporté un béné-

fice net de \$142,000, en 1970 contre un bénéfice de \$94,000, en 1969.

Trois filiales ont enregistré des pertes importantes: Sogefor Ltée a connu une perte de plus de \$1,621,000; Soma Inc. a subi une perte de \$501,000; Albert Gigare Ltée (société acquise des intérêts Jean-Paul Gignac sous feu Daniel Johnson) a connu un déficit d'opérations de \$263,000.

Deux autres filiales, David Lord Ltée et Bonnex Inc. ont rapporté des bénéfices de \$142,000 et \$142,000.

Pinard fustige les adversaires de l'autoroute

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Défendant avec ardeur le projet d'autoroute est-ouest sur l'île de Montréal, le ministre de la voirie s'en est pris hier à tous ceux qui contestent le projet gouvernemental, y compris MM. Gérard Pelletier et Lucien Saulnier, et ce qu'il a appelé "des contestataires à caractère professionnel".

M. Bernard Pinard s'est dit surpris de ce que le président de la Communauté urbaine de Montréal ait lancé: "Ne lâchez pas!" à ceux qui s'opposent au tracé de l'autoroute dans le sud de Montréal.

Tout en se défendant d'interpréter les propos de M. Saulnier, le ministre a dit que le président de la CUM mêlait deux problèmes, celui de l'intégration des forces policières de l'île et celui de l'autoroute. "Je pense, a dit M. Pinard, que le ministre de la voirie n'a pas à payer pour des difficultés éprouvées par le président de la CUM en ce qui concerne ses discussions avec les autres maires qui ne veulent pas de l'intégration des forces policières."

Du secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, qui a aussi formulé des objections au tracé dans l'est de la ville, M. Pinard a dit qu'il avait des lettres, bien sûr, mais qu'il avait lui-même "plus de compétence en matière de construction d'autoroute que M. Pelletier peut en avoir".

M. Pinard concède toutefois à M. Pelletier plus de compétence qu'il n'en a pour écrire des livres. Il faisait ainsi allusion au livre que vient de publier le secrétaire d'Etat, député d'Hochelega sur "La crise d'octobre".

Dans cette veine, le ministre de la voirie a reproché à M. Pelletier de ne pas avoir assisté à une réunion d'informa-

au gré du temps

À M. Jacques Hébert

Il est de bon ton, en ce moment de vous adresser des lettres ouvertes, de préférence injurieuses.

Vous êtes, en effet, Monsieur, un bien dangereux personnage. A l'instant où tant étaient ligés par la peur ou l'incertitude, vous avez agi, sans crainte ni haine, répandant dans de nombreux esprits la mauvaise conscience.

De plus, la tempête passée, vous avez avec votre groupe continué à œuvrer discrètement et résisté à la tentation de capituler politiquement votre action.

Vous donnez également un déplorable exemple en étant fidèle à des amitiés diverses, refusant d'accepter une société qui se fonde sur l'intolérance et vous résignant même à n'être pas scandalisé par l'ingratitude, cette nouvelle forme d'indépendance du cœur.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression admirative de mon étonnement.

Louis-Martin TARD

L'UQAM paralysée

par Urgel Lefebvre

Si la grève légale déclenchée hier matin à l'UQAM par les non-enseignants se prolongeait plus de trois semaines, "l'institution comme telle en ressortirait diminuée", même si elle est disposée "à faire l'impossible pour que les étudiants puissent rattraper le temps perdu et passer leurs examens", a déclaré hier après-midi le recteur Léo Dorais, lors d'une conférence de presse.

M. Dorais a affirmé que l'UQAM n'a aucunement l'intention de décréter un lock-out, que des locaux sont ouverts, que les professeurs sont libres de donner

M. Filion se retire de la SGF

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société générale de financement, qui aura lieu le 6 avril, le nom de M. Gérard Filion ne figurera pas sur la liste des personnes qui seront proposées pour faire partie du Conseil d'administration de la société mixte au cours du prochain exercice.

Dans une lettre très vive qu'il vient d'adresser au président-directeur général Jean Deschamps, M. Filion se dissocie de certaines orientations prises par la SGF sous la direction de M. Deschamps et déclare qu'il ne veut plus être candidat au poste de membre du Conseil d'administration de la SGF à l'élection qui aura lieu mardi prochain.

De nombreux désaccords ont surgi entre M. Filion, qui fut directeur-fondateur de la SGF de 1963 à la fin de 1965, et M. Deschamps qui lui succéda à ce titre vers la fin du régime Le Sage. Dans un long article publié dimanche dernier, un hebdomadaire dominical, Québec-Press, passant en revue les difficultés actuelles de la SGF, en attribuait largement la paternité à des décisions prises sous l'administration de M. Filion.

Nous apprenons d'autre part qu'à la suite d'une période de doute qui durait depuis l'entrée en fonctions du gouvernement Bourassa, le président-directeur général actuel, M. Deschamps, serait maintenant assuré de l'appui et de ses collègues du Conseil d'administration et des autorités gouvernementales et serait ainsi réélu à son poste à la suite de l'assemblée annuelle du 6 avril.

Le Conseil d'administration actuel de la SGF n'a pas été appelé à prendre position sur la lettre de M. Filion. L'en-voi de cette lettre est survenu après la

Un ministère des 100,000 emplois

LAC-AU-SAUMON — Les autorités fédérales et provinciales ont annoncé ce matin la création d'un ministère conjoint des 100,000 emplois.

"Il s'agit d'une innovation sans précédent dans l'histoire du fédéralisme canadien", a déclaré M. Jean Marchand, peu après son arrivée dans ce petit village du comté de Matapédia. "Cela prouve encore une fois combien peut être rentable la collaboration entre libéraux du Québec et d'Ottawa", a renchéri M. Gérard D. Lévesque, le député du comté, également ministre de l'industrie et du commerce et responsable à ce titre des pêcheries québécoises.

Car le nouveau ministère misera essentiellement sur l'expansion de cette industrie pour créer les 100,000 emplois promis par Robert Bourassa pendant la dernière campagne électorale. Rappels, à cet égard, qu'Ottawa annonça récemment l'exclusion des chalutiers étrangers du golfe Saint-Laurent. En plus

de construire une cinquantaine de chalutiers ultra-modernes, les autorités projettent de transformer radicalement les structures de l'industrie. Toutes les installations de conserverie, salaison et congélation seront placées sous la direction d'une nouvelle entreprise mixte; une flotte d'avions frigorifiques acheminera le poisson frais vers les marchés canadiens; un réseau de points de vente sera constitué dans les grandes villes du pays.

En outre, une campagne de publicité monstre sera organisée pour lancer une image de marque, "la sirène de Gaspé" et accroître la consommation du poisson. Le premier ministre Bourassa emportera même avec lui, lors de sa tournée européenne, un approvisionnement complet de pêches québécoises pour y faire prendre goût à ses hôtes: morue de Gaspé (y compris le foie sur canapés), crevettes du golfe, crabe de Grande

Rivière, homard des Iles-de-la-Madeleine.

Enfin, le ministère de la défense nationale annoncera bientôt que le régime d'alimentation des forces armées sera modifié pour qu'y figurent régulièrement les fruits de mer du Québec; les édifices fédéraux se chaufferont désormais à l'huile de foie de morue; et les ambassades canadiennes devront obligatoirement recevoir à la mode de Gaspé.

Dans les milieux parlementaires québécois, on s'attend à ce que la création du nouveau ministère suscite de vives protestations. "On nous prend pour des poissons", a lancé le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, tout en esquissant le harpon que venait de lui lancer le député des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix.

Autres informations à la page 3

La politique de subventions

Jean Marchand sur la sellette

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Des députés membres du comité des Communes sur l'expansion économique régionale ont attaqué hier le programme de subventions à l'industrie du ministère de M. Jean Marchand, affirmant que le gouvernement n'avait pas de stratégie efficace en la matière et qu'il était beaucoup trop passif devant les demandes des industriels.

Le ministre de l'expansion économique régionale, M. Marchand, qui témoignait pour la deuxième fois — il avait fait lundi le bilan des activités de son ministère — a paré les attaques

des députés pendant deux heures. Il s'est défendu en compagnie de son sous-ministre, M. Tom Kent, qui prenait la relève quand la discussion exigeait des précisions techniques. On ne remarquait aucun Québécois parmi la dizaine de députés présents et les discussions se sont déroulées en anglais.

C'est le député conservateur terre-neuvien James McGrath, le critique attitré de son parti en matière d'économie régionale, qui a le plus durement contesté l'utilité des programmes d'aide à l'industrie. Il a principalement sou-

tenu que le gouvernement se contentait de réagir à la suite des demandes de subventions et qu'il n'avait pas réglé la principale disparité économique, celle du Québec et de Montréal. M. McGrath a de plus soutenu que tout ce programme était en train de se désintégrer, à cause de la situation générale du chômage au pays.

M. Marchand a pris le ton de la polémique pour répondre que son ministère a rempli le rôle qui lui avait été

suites de la première page

PAKISTAN

Alors que radio Pakistan captée à la Nouvelle-Delhi continue d'affirmer que la situation est redevenue normale au Pakistan oriental et que le couvre-feu a été levé pendant douze heures à Dacca à partir de 0h30 GMT hier, l'agence indienne souligne pour sa part que de violents combats se sont poursuivis durant la journée dans tout le pays entre les troupes gouvernementales ouest-pakistanaïses et les forces du cheikh Mujibur Rahman.

600,000 à 700,000 personnes auraient trouvé la mort depuis le début des hostilités au Pakistan oriental, selon un étudiant, membre de la Ligue Awami cité par l'agence indienne.

Selon cette même agence, plusieurs groupes de soldats ouest-pakistanaïses auraient été encerclés et désarmés à la frontière indo-pakistanaïse notamment à Gauhati, Pura Khasia, et à Balu sur les hauteurs de Garo (nord-est).

Citant des sources dignes de foi, l'agence indienne indique d'autre part que sept soldats des forces du cheikh auraient tué mardi 58 hommes des troupes gouvernementales, près de la frontière indienne.

UN INCENDIE

seignants de ces trois institutions et qu'il s'agissait de conflits différents et indépendants les uns des autres.

A Saint-Laurent, où l'ébullition des cerveaux a dégénéré en un incendie des locaux, trois conflits opposent la direction aux enseignants et aux étudiants.

1) le problème de la reclassification qui a donné lieu à un sit-in, en février dernier, et dont la solution qu'exigent les étudiants est qu'il n'y aura plus de cours à compter du 14 mai prochain; 2) la négociation de la convention avec les enseignants qui a abouti à un lock-out en février également; 3) la reconnaissance syndicale des employés de soutien auxquels la direction a préféré un sous-traitant privé.

Il y a donc eu, hier, en plus de l'incendie qui a causé des dégâts considérables, la création d'un front commun syndical composé des étudiants, des enseignants et des employés manuels de l'institution.

A Longueuil, au Cegep Edouard-Montpetit, la direction de l'institution a fait appel à la police de Longueuil pour mettre fin au sit-in des étudiants organisé pour protester contre le renvoi d'un professeur de français. Rien ne permet de croire que les explications qu'on donnees aux étudiants les directeurs du Cegep quant à la réintégration de leurs bureaux satisfassent les étudiants et le conflit à ce Cegep, comme au Cegep Saint-Laurent, n'est pas terminé.

Même chose à Shawinigan où les enseignants s'opposent à ce que la direction renouvelle le contrat du directeur général, M. Jacques Matteau. Les enseignants se réfèrent au rapport de la commission pédagogique qui est défavorable à M. Matteau. Le conseil d'administration n'a pas tenu compte de ce rapport et les 90 enseignants ont débrayé. En fin d'après-midi, hier, l'assemblée générale des étudiants a décidé d'appuyer les professeurs. Les enseignants et les étudiants exigent que la direction fasse savoir dès aujourd'hui si elle entend annuler le contrat de M. Matteau qu'elle vient de renouveler.

QUÉBEC

Suite de la page 3

que théoriquement définie par le cadre législatif dont relève chaque réseau. Les centres de main-d'oeuvre du Québec ont pour activité dominante la mise à exécution des programmes de main-d'oeuvre institués par la législation provinciale. Au 8 mars, il y en avait 59 en activité.

Concernant le sport amateur, le ministre Guy St-Pierre a annoncé hier la signature d'une nouvelle entente fédérale-provinciale. Comparativement à \$200,000 pour l'an passé, le gouvernement du Québec ne recevra cette année qu'un montant de \$80,000. Selon M. St-Pierre il ne faut pas se surprendre de cette diminution résultant d'un accord signé antérieurement et prévoyant des sommes décroissantes.

Il fut également question hier à l'As-

CEQ et gouvernement: des conclusions opposées

QUEBEC (Par Gilles Lesage) — La situation est fort confuse dans le conflit relatif au classement des enseignants.

D'une part, le ministre de la fonction publique déclare que la partie patronale a finalement déposé hier, huit jours après que la commission parlementaire eût suggéré cette mesure, "la liste des diplômes qu'il avait été convenu de déposer entre les parties".

D'autre part, la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) dit que le document patronal n'est que partiel, ne prévoit rien concernant un certain nombre de brevets, non plus qu'il ne formule de proposition quant aux cours de méthode. "Comme par hasard", déclare la CEQ, ces sujets sont aussi les plus contestés.

D'une part, M. Jean-Paul L'Allier laisse entendre à l'Assemblée nationale que le document déposé hier par la partie patronale est complet et que, "à partir de là, les négociations se poursuivent".

D'autre part, la CEQ fait savoir que la négociation n'a pas repris depuis le 23 mars, date de la dernière séance de la commission parlementaire et que la partie syndicale "attend toujours que la partie patronale soit prête à déposer à la table de négociation une liste complète de titres, diplômes, brevets et noms de passage d'une catégorie à l'autre, liste incluant un projet de catégorisation".

semblée nationale de l'entente fédérale-provinciale concernant l'aménagement rural du développement agricole (ARDA), échue depuis hier à minuit. Le premier ministre Bourassa a fait savoir que le renouvellement n'est d'aucune façon compromis, que les négociations se poursuivent et qu'il s'agit d'en retirer le maximum d'avantages.

L'opposition s'est d'autre part montrée inquiète à l'égard de la décision du Manitoba de référer à la cour Suprême un règlement concernant le commerce des oeufs, identiquement et littéralement le même que celui adopté par la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec, sanctionné par la Régie des marchés agricoles. L'Union nationale notamment, souhaiterait que le gouvernement fasse une intervention dans le sens du droit civil du Québec pour que la légalité ou la constitutionnalité du règlement adopté par FEDCO soit déclaré comme tel par la cour Suprême du Canada. Mais le ministre de l'agriculture ne connaît pas les intentions du Manitoba et en discutera avec ses collègues.

LA COUR

Suite de la page 3

Allstate, si elle obtient gain de cause, procédera contre l'APA pour obtenir une injonction permanente. Il n'est pas question de poursuite pour libelle.

La position de l'APA et de Philip Edmunston comme défenseurs du consommateur a jusqu'à maintenant été appuyée par plusieurs hommes politiques, dont le leader de l'opposition, M. Robert Stanfield.

Hier, un groupe syndical, la Corporation des enseignants du Québec, a commenté la lutte que livre actuellement l'APA à Allstate. "La CEQ considère cette bataille pour la défense du consommateur comme la sienne et celle de ses membres. Cette préoccupation s'inscrit, de plus, dans la même ligne que celle du Front commun sur le bill 45. La CEQ entend donner son appui total à la cause que défend l'APA".

Dans un communiqué, la CEQ "estime que tout doit être fait pour protéger le consommateur. C'est pourquoi elle n'hésite pas à donner son appui à la cause de M. Edmunston et invite tous ses membres à en faire autant".

DEBANÉ

Suite de la page 3

la misère et la pauvreté.

Le député de Matane soutient qu'il serait sans doute difficile pour le ministre de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand, de faire plus pour réduire la pauvreté et le chômage dans les régions défavorisées sans qu'il se produise un changement de mentalité chez les classes riches et moyennes du pays.

Il faudrait pour dépenser plus pour les pauvres, dépenser moins ou couper plus chez les autres, explique-t-il, ajoutant que s'est là que la volonté ou l'action du gouvernement est mise en échec.

M. DeBané appuie cette affirmation sur la lutte sans relâche que les milieux financiers et les groupes favorisés ont faite au Livre blanc du ministre des finances, M. Benson.

Ce Livre blanc, publié en novembre 1969, contenait une réforme fiscale susceptible d'être plus équitabile envers les économiquement faibles.

Cette réforme aurait permis au gouvernement Trudeau de lutter plus efficacement contre la pauvreté et d'établir sa société juste.

Le député de Matane a aussi dénoncé vigoureusement l'analyse de la situation économique canadienne que fait, dans son dernier rapport, M. Louis Rasminsky.

Selon M. DeBané, ce document n'est pas seulement un rapport de la situation économique mais aussi un plaidoyer en faveur du statu quo.

"C'est un plaidoyer pessimiste, marqué par la fatalité", a-t-il dit, résumant les remarques de M. Rasminsky par la phrase suivante: "On ne peut rien faire."

Il reproche à M. Rasminsky de ne pas reconnaître qu'une "excellente économie nationale peut signifier aussi la disparition de la pauvreté dans les régions économiquement en crise".

Le député rappelle que le Conseil économique du Canada déclarait dans l'un de ses derniers rapports que "le taux de la pauvreté a atteint au pays un niveau révoltant et scandaleux".

"Rasminsky nous propose une morale et des méthodes de gestion barbares", soutient M. DeBané, admettant que si le gouvernement ne doit pas abandonner sa politique de croissance, comme le suggère le gouverneur de la Banque du Canada, "la justice sociale n'en doit pas moins être à la base de cette croissance".

Selon lui, on ne peut dissocier la justice sociale de la croissance économique et on ne peut admettre la seconde sans la première.

La partie syndicale était prête à déposer son document il y a une semaine. A la demande de la partie patronale, il y eut un délai et l'échange de documents devait avoir lieu hier après-midi.

Une nouvelle rencontre a été établie pour vendredi après-midi moment où la partie patronale déposera, paraît-il, une proposition complète. C'est ce que fait savoir le communiqué de la CEQ.

Mais le ministre n'en a pas dit mot à l'Assemblée et son entourage ne savait trop en soirée de quoi il en retournait au juste. L'on estime au ministère, qu'à partir du problème du classement, les enseignants veulent remettre en cause toute la convention collective, que tel n'était pas le vœu de la commission parlementaire et, de toute façon, l'on est fort pessimiste sur l'issue des négociations... qui n'ont pas encore repris.

Tirera-t-on les choses au clair demain?

La CEQ estime que la partie patronale, par son attitude, donne raison aux enseignants "d'exprimer leur juste mécontentement devant ces "études patronales" qui durent depuis le 26 janvier".

La partie patronale, de façon voilée, formule aussi des griefs contre les enseignants et le "show" que, d'après elle, ils font au sujet de ce litige.

Devant la Régie des eaux

L'Ouest s'en prend au 'gigantisme'

par André Charbonneau

Sans insister sur les raisons qu'il a de s'élever contre le projet d'épuration des eaux proposé par la Communauté urbaine de Montréal, le comité d'assainissement du secteur ouest, qui groupe principalement les villes de Dorval et de Pointe-Claire, a présenté hier son propre projet, laissant à la Régie des eaux le soin de décider lequel des deux est le plus avantageux du point de vue écologique et économique.

Fondamentalement, le comité estime que la CUM ferait bien de construire deux usines d'épuration desservant chacune le secteur ouest et le secteur sud-ouest. Le gigantisme en ce domaine, estime-t-il, conduit à des résultats douteux tout en étant plus coûteux.

Du point de vue écologique, l'ingénieur Germain D'Aoust, de la cité de Dorval, a fait remarquer qu'en plus de doter la CUM d'une usine d'épuration de type

secondaire plutôt que primaire, le projet du comité fournirait l'occasion de bâtir une île dans la baie de Valois: ce qui réglerait du même coup le problème d'épuration de cette baie qu'il a qualifiée de "la plus grande fosse septique de la province".

Le commissaire Desjardins qui a dirigé les travaux de dragage des îles de l'Expo, a fortement mis en doute le montant de \$4,000,000 prévu à ce poste, demandant par la suite si tous les autres chiffres fournis par le comité étaient l'avenant.

Selon les témoins du comité, il en coûterait \$88,000,000 pour réaliser leur projet alors qu'ils estiment à \$105,000,000 voire à \$125,000,000 la somme dévolue au secteur ouest dans le projet de l'autoparc Victoria qui, au surplus, ne prévoit qu'une usine de traitement primaire.

Les représentants de la CUM ont toutefois contesté les estimations des por-

te-parole du comité, soulignant notamment que les coûts attribués au projet de l'autoparc, contrairement à celui de la baie de Valois comprenaient les 25% de frais imprévus. En outre, ont-ils dit, le comité a inscrit à la charge exclusive du secteur ouest les conduits de raccordement à l'usine de l'autoparc qui serviront en même temps à la canalisation du secteur sud-ouest.

En plus d'insister sur les avantages d'un traitement le plus près possible de la source des eaux d'égout, le comité d'assainissement de l'ouest a mis en lumière le profit que leur connaissance de la région leur permettait de tirer. Il compte notamment intégrer le système existant de façon plus avantageuse. Enfin, il insiste sur les avantages de la canalisation séparée des eaux ménagères et des eaux de pluie que leur système prévoit et que celui de la CUM détruit.

Le Dr Gustave Prévost voit des inconvénients aux deux projets

L'usine d'épuration des eaux d'égout que la Communauté urbaine de Montréal s'apprete à construire à l'auto-parc Victoria et qui, jointe à celle de Pointe-aux-Trembles, coûtera quelque \$300,000,000, n'améliorera pas le sort des Montréalais pour la peine. Cette mise en garde, le Dr Gustave Prévost, ancien président de la Régie des eaux, l'a formulée hier alors qu'il témoignait au nom de la SVP (Société pour vaincre la pollution).

Si l'on admet, a-t-il fait remarquer, que les usines d'épuration de type primaire projetées ne purifieront qu'à 30% les eaux d'égouts, il faut conclure que les 2,000,000 d'habitants de l'île déverseront dans le fleuve l'équivalent de détritus rejetés par une ville de 1,400,000 personnes. C'est beaucoup trop cher pour si peu de résultat, a-t-il ajouté, surtout si l'on tient compte qu'une augmentation des investissements financiers de 10% permettrait de construire une usine de type secondaire avec laquelle on obtiendrait un rendement de 90%.

Telle est la principale objection du Dr Prévost au projet de la CUM auquel il reproche également de ne pas suffisamment tenir compte des difficultés de transporter sur une grande distance les eaux d'égout. Quatre milles constituent, dit-il, une distance maximum au-delà de laquelle les problèmes de fermentation des bacilles s'accroissent grandement.

Toutefois, le Dr Prévost croit qu'il est possible techniquement de régler ce problème. Il ne s'oppose donc pas, et avec lui la SVP, au projet de la CUM à condition que l'on prévoit dès maintenant des usines de traitement secondaire.

De même, il est prêt à accepter le projet du comité d'assainissement de l'ouest auquel à coût égal et à résultat égal, il reconnaît même certains avantages, à condition que les eaux traitées

soient rejetées à l'aval du Lac Saint-Louis, à la tête des rapides de Lachine, et que l'usine soit construite ailleurs que dans la Baie de Valois.

Selon la SVP en effet, il est de première importance de redonner au Lac Saint-Louis sa pureté, compte tenu du caractère résidentiel qui caractérise ses berges. Ce qui deviendrait un moindre mal au niveau du port de Montréal serait désastreux plus à l'ouest. Or, même une usine d'épuration de type secondaire entraînerait des conséquences, notamment la pro-

lifération des algues, qui détruiraient l'écologie du Lac Saint-Louis. Pour des raisons d'aménagement — l'île à construire devrait servir de parc — le Dr Prévost soutient que l'usine devrait être construite, même à un coût supérieur, sur la terre ferme.

Ainsi, la SVP, appuyée par le Dr Prévost, a renvoyé hier dos à dos les représentants de la CUM et du comité d'assainissement de l'ouest en recommandant à la Régie d'accorder sa préférence à ceux qui remplissent les conditions minimales qu'il a exposées.

Time et Digest

Davey croit qu'Ottawa abolira les privilèges

par Gérald LeBlanc

Le sénateur Keith Davey est confiant de voir le gouvernement canadien révoquer les privilèges dont jouissent les éditions canadiennes des magazines américains Time et Reader's Digest.

Le président du comité sénatorial, qui a fait enquête et publié un rapport sur les moyens de communication de masse au Canada, était hier l'orateur invité au dîner-causerie de l'Advertising and Sales Executives Club of Montréal.

Après avoir résumé les grandes lignes du Rapport Davey, le sénateur a surtout insisté sur la recommandation qui y est faite concernant les magazines Time et Reader's Digest.

La section 12 A de la loi sur l'impôt interdit de déduire comme dépenses d'exploitation les annonces commerciales publiées par des entreprises canadiennes dans des éditions canadiennes de magazines étrangers, à l'exception de Time et de Reader's Digest.

Faite à la suite d'une recommandation du rapport O'Leary (1961), cette interdiction avait pour but de protéger le marché publicitaire des magazines canadiens. Les deux magazines américains exemptés en furent en fait les seuls bénéficiaires et ils absorbent aujourd'hui 56% des revenus publicitaires de tous les grands magazines canadiens.

Selon le rapport Davey, cette décision était mal inspirée. "Elle revenait à verrouiller le poulailler après y avoir laissé entrer deux renards. Nous dirons qu'il nous étonne qu'un seul des maga-

zines canadiens à grand tirage soit parvenu à survivre sous un climat si hostile".

Le comité spécial du sénat, le comité des communes et le dernier congrès du parti libéral ont tous trois recommandé au gouvernement canadien de révoquer cette exemption accordée aux magazines Time et Reader's Digest.

Le sénateur Davey est confiant de voir le gouvernement donner suite à cette recommandation provenant de trois sources aussi variées et indépendantes.

Il s'agit d'une mesure d'importance vitale, selon M. Davey, si l'on veut endiguer l'envahissement culturel par nos voisins du sud. "Time, a-t-il dit, nous offre une vision du monde à travers des verres teintés aux USA. Il nous fait voir le monde avec des yeux canadiens".

En plus de la préservation de la culture canadienne dans nos moyens de communication, le sénateur a souligné que le rapport Davey recommande également de restreindre les trop grandes concentrations de propriété et la nécessité d'améliorer la qualité du produit offert au public.

Le sénateur a déclaré que les moyens de communication se contentent souvent de rapporter les faits sans essayer d'en percevoir les causes et les conséquences. Une plus grande attention devrait, selon lui, être attachée à la préparation du public à la masse des changements qui nous assaillent.

Le sénateur Davey s'est dit très satisfait de la qualité des articles consacrés au rapport sur les mass media et de la discussion que ce document a engendrée à travers le pays.

JJSS en congé

PARIS (AFP) — A la suite des vifs remous qui agitaient le parti radical socialiste depuis plusieurs semaines, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a, hier matin, au cours de la réunion du comité directeur du parti, décidé de se mettre "en congé de secrétaire général". Il est entendu qu'il gardera sa place au bureau mais qu'il pourra dorénavant prendre des positions, exprimer des points de vue qui n'engageront en aucune manière son parti.

C'est après "trois heures de débats très approfondis et d'une haute tenue", selon M. Maurice Faure, président du parti, qu'un compromis a ainsi été trouvé qui ménage les susceptibilités de tout le monde... sans toutefois rien régler des différends en matière de tactique et de stratégie. En automne, lors du congrès national du parti, celui-ci devra cependant trouver une solution à ces différends, telle était d'ailleurs l'opinion d'un membre du comité directeur qui déclarait, à l'issue de la réunion d'hier matin: "ce n'est qu'un répit de six mois. Une fois de plus, comme il est de règle dans la maison, on remet à plus tard ce que l'on n'ose pas aborder de front".

Faillites commerciales

En 1970, le nombre total de faillites commerciales déclarées aux termes des Lois sur la faillite et sur les liquidations est monté à 3,272 contre 2,699 en 1969. Le montant estimatif du passif exigible est passé de \$211,105,000 en 1969 à \$255,884,000 en 1970. La valeur moyenne du passif par faillite est demeurée la même, soit \$78,200. (Données du BFS).

les éditions france-québec inc. DISTRIBUTEUR EXCLUSIF POUR LE CANADA DE FERNAND NATHAN, EDITEUR

Pour la première fois, en français, des livres extrêmement clairs et abondamment illustrés qui mettent vraiment l'économie à la portée de tous.

COLLECTION CLÉ:

L'argent et ses secrets - M. Ramaoelina	\$2.75	Direction de l'an 2000 - P.C. Pathé	\$2.75
L'économie selon Mao - J. P. Salliel	\$2.75	La créativité - M. Dematest - M. Druel	\$7.00
L'entreprise, l'argent et vous - P. Méchin	\$5.05	La fonction ordonnancement	
Le système monétaire international		P. Lambert	\$9.80
R. Triffin	\$8.95	Manègement - P. Lambert	\$2.75

COLLECTION VIE PRATIQUE:

Tous en forme - R. Raynaud	\$3.50	La gymnastique sans mouvement	
A.B.C. du savoir-vivre - F. Lefolcavez	\$4.60	R. Raynaud	\$4.90
		Découvrons le brige - M. Bacon	\$4.20

Pour les enfants et les adolescents, exigez toujours les livres FERNAND NATHAN. "Un éventail extraordinaire de magnifiques ouvrages dont:

L'espace et sa conquête	\$3.30	La science qui nous entoure	\$3.30
La nature	\$3.30	Héros de livres merveilleux	\$5.35
Le beau livre des animaux	\$5.55	Mon encyclopédie en couleurs	\$5.55
L'homme fait des merveilles	\$5.55	Le paon et le roitelet	\$2.80
La rose et le papillon	\$2.80	Timmy	\$2.80
La petite hirondelle	\$2.80	La chouette qui voulait voir le jour	\$3.10
Le petit Sherpa aux yeux bleus	\$3.30	La biche blonde et le grand lion	\$3.30

Catalogues en couleurs expédiés sur demande.

526-3719 3582 CHAMBLY, MONTRÉAL 401

LES ÉDITIONS FRANCE-QUÉBEC inc.

Laissez vos téléphones mais emportez vos annuaires! Vous pouvez aussi nous appeler à 844-9911



Bell Canada

Les professeurs bloquent la rue Sherbrooke

C'était hier au tour de la rue Sherbrooke d'être, à l'heure de la fermeture des bureaux, le théâtre d'un embouteillage provoqué par une manifestation motorisée des professeurs de la CECM.

Plus de 2,000 professeurs de l'Alliance se sont en effet réunis à 13h30 au Centre Paul-Sauvé et sont ensuite allés manifester devant l'édifice de la CECM, au 3737 de la rue Sherbrooke.

Les enseignants ont stationné leurs véhicules en pleine rue pour aller se masser devant les bureaux de la CECM. Une cinquantaine de manifestants avaient déjà pénétré à l'intérieur de l'édifice avant que l'Escouade anti-émeute ne repousse les autres vers le trottoir.

Tout comme celle de lundi sur le boulevard Dorchester, cette manifestation "calme et pacifique" a ralenti la circulation sur toute l'étendue de la rue Sherbrooke qui fut totalement paralysée du boulevard Pie-IX à la rue Chamby, de 15h30 à 16h30.

M. Matthias Rioux, président de l'Alliance, a déclaré que les professeurs étaient "écœurés" de la lenteur des négociations et décidés à poursuivre les manifestations pour forcer la partie patronale à presser le pas.

Il n'a pas voulu révéler la nature des prochaines manifestations mais a cependant déclaré que "les professeurs de l'Alliance ne lâcheront pas tant que ne sera pas réglé le problème du déclassement des enseignants".



Emplois d'été

Québec aura un droit de veto sur toute initiative fédérale

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC - Le premier ministre Robert Bourassa a confirmé hier à l'Assemblée nationale que le Québec s'est assuré un droit de veto sur toute initiative fédérale dans le domaine du placement des étudiants.

Le gouvernement québécois a reçu cette assurance mardi, à la suite d'une rencontre entre le Dr Robert Quenneville, ministre d'Etat délégué aux affaires sociales, responsable du programme de placement et M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat dans le gouvernement Trudeau.

L'entente intervenue dénoue momentanément la querelle constitutionnelle engagée au début du mois entre Ottawa et Québec, par l'annonce du programme du secrétariat d'Etat. "La pleine autorité de décision que nous avions demandée et exigée a été acceptée par le gouvernement fédéral", a dit M. Bourassa.

Il s'agit d'un programme de \$57 millions destiné à venir en aide aux étu-

dians canadiens désireux d'obtenir un emploi durant leurs vacances ou de profiter de voyages à l'étranger dans le cadre d'échanges culturels.

Au tout début du litige, le ministre de l'éducation M. Guy St-Pierre avait déploré le fait que le Québec n'avait pas été consulté et a dénoncé cette intrusion dans un domaine de compétence provinciale. Mais M. Bourassa ne voyait pas les choses ainsi et affirmait quelques jours plus tard qu'il y avait eu consultations.

Depuis l'entente de mardi dernier, il est acquis que le Québec, par le biais du service de placement, aura droit de regard sur tous les projets émanant du Québec par des organismes privés et qui se situent à l'intérieur du programme "Perspectives-Jeunesse". Pour chaque province, le nombre d'emplois créés sera établi selon une équation basée sur le pourcentage de jeunes chômeurs. A lui seul, le Québec bénéficierait du tiers environ, soit \$20 millions,

de la somme prévue par Ottawa.

Le programme fédéral prévoit que pour être accepté à l'intérieur de "Perspectives-Jeunesse", le projet d'une province doit venir d'organismes privés. Il n'y a pas de projet à frais partagés. De plus, les projets ne doivent pas être administrés, ni exécutés par un gouvernement, soit provincial ou municipal.

Interrogé par l'Union nationale, le ministre Quenneville a par ailleurs révélé que le service de placement des étudiants avait reçu 20,000 demandes d'emploi au cours de la saison estivale 1970 mais que seulement 2,605 étudiants ont effectivement été embauchés.

D'autre part, les réponses fournies en Chambre par le ministre du travail, M. Jean Cournoyer démontrent l'imprécision de la limite des attributions entre les réseaux de centres de main-d'oeuvre du Québec et d'Ottawa. M. Cournoyer a admis que cette limite n'est

Suite à la page 2

Un numéro spécial de 'Relations'

Onze spécialistes mettent sérieusement en doute la crédibilité de notre justice

par Guy Deshaies

La revue "Relations" vient de lancer un numéro spécial sur la justice au Québec dans lequel les onze collaborateurs, de manière plus ou moins nuancée, mettent sérieusement en doute la crédibilité de notre système judiciaire.

Le numéro spécial, tiré à 12,000 exemplaires et qui s'intitule "Notre justice deviendra-t-elle croyable?", a été présenté, hier à la presse, par le P.

Irénée Desrochers, directeur de "Relations".

L'un des collaborateurs, Me Guy Bertrand, criminaliste de Québec, répond sans tergiverser à la question que pose "Relations". "Ce qu'il faut, écrit-il, pour que la justice devienne croyable, c'est une véritable révolution judiciaire que nous, avocats, devons accepter de faire avant que d'autre ne s'en charge"

M. Décarie a déclaré qu'un facteur âgé de 50 ans, qui a fourni un excellent service pendant 20 ans, pourrait être mis à la retraite, en vertu de cette nouvelle loi, et ne recevrait qu'une compensation qualifiée de "maigre pitance", de \$101 par mois.

Il a ajouté: "Effectivement, il vaudrait mieux que cet homme soit décédé, puis-

pour nous, mais avec des moyens très peu orthodoxes et qui n'aideront personne."

Telle est la réponse la plus directe à la question que la revue a empruntée à un détenu dont la lettre est publiée au début de l'article de Me Bertrand et dans laquelle ce prisonnier conclut: "La justice est-elle croyable?"

Mais même si les articles ont été rédigés en février, c'est-à-dire en plein

Les facteurs dénoncent le projet de mise à la retraite prématurée

OTTAWA (PC) - Le président de l'Union des facteurs du Canada, M. Roger Décarie, a protesté vigoureusement contre l'action prise par le gouvernement en présentant le projet C-307, plus particulièrement l'amendement s'appliquant à la loi sur la caisse de retraite.

Dans une déclaration faite à la presse, M. Décarie prétend que sous prétexte d'être un employeur généreux, le gouvernement s'octroie en réalité le privilège de pouvoir à sa guise se débarrasser d'un homme ou d'une femme en les déclarant incapables de s'adapter aux changements technologiques.

On se souvient que M. Charles Drury, président du Conseil du trésor, a déclaré, lors de la présentation du projet de loi, au mois de janvier, qu'un certain nombre de fonctionnaires ont pu servir pendant de nombreuses années, mais

qu'ils ne pouvaient plus répondre aux exigences nouvelles.

La difficulté de s'adapter à certains changements pouvait provoquer, selon le président du Conseil, des tensions.

La nouvelle loi, selon M. Drury, permettrait à ces gens, pour lesquels le gouvernement ne pouvait rien actuellement, de quitter la fonction publique sans leur causer de préjudice grave.

M. Décarie s'est surtout attaqué, dans sa déclaration, au montant que le retraité volontaire percevra comme moyen de subsistance.

M. Décarie a déclaré qu'un facteur âgé de 50 ans, qui a fourni un excellent service pendant 20 ans, pourrait être mis à la retraite, en vertu de cette nouvelle loi, et ne recevrait qu'une compensation qualifiée de "maigre pitance", de \$101 par mois.

Il a ajouté: "Effectivement, il vaudrait mieux que cet homme soit décédé, puis-

qu'elle ne puisse plus être utilisée pour procéder absolument à des transformations en profondeur du système judiciaire à tous égards.

Ces auteurs sont le juge Guy Guérin, juge de la Cour des Sessions de la paix à Montréal, le juge Yves Prévost, président de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice pénale au Québec, Me Guy Bertrand, criminaliste de Québec, Me Paul-André Crépeau, président de l'Office de révision du code civil, le Dr Noël Garneau, psychiatre à la cour du Bien-être social de Montréal, le P. Irénée Desrochers, directeur de la revue "Relations", M. Denis Szabo, du Centre international de criminologie comparée, M. Jean-Paul Gilbert, professeur au département de criminologie de l'U. de M., M. Gilles Gendreau, directeur de Boscombe, M. André Normandeau, directeur du département de criminologie de l'U. de M. et Mme Alice Parizeau, analyste à la Commission Prévost.

L'ensemble des articles présentés dans ce numéro spécial pourrait se diviser en quatre volets principaux: 1) la planification et la créativité, 2) l'importance des sciences humaines, 3) les relations entre justice judiciaire, sociale et politique, 4) l'avenir.

Par l'originalité et l'importance des problèmes qu'il aborde, par la valeur de ses collaborateurs et par la pertinence de la question qu'il pose, ce numéro spécial sur la justice au Québec paraît constituer un document de première importance.

Fonction publique

Les parties forment un comité technique

QUÉBEC (par G.L.) - Les parties aux discussions relatives à la politique salariale du gouvernement ont convenu hier de procéder à des échanges de données statistiques et autres, par le truchement d'un comité technique qui se réunira la semaine prochaine.

La première rencontre entre le gouvernement et ses partenaires d'une part, les trois centrales syndicales (CSN, FTQ et CEQ) d'autre part, en vue de la prochaine ronde de négociations dans les secteurs public et para-public, s'est terminée hier à midi. Elle avait débuté mardi par un échange de documents de base entre les parties.

Faisant rapport à l'Assemblée nationale, le ministre de la fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, a fait savoir que l'on a convenu de former un comité technique pour échanger "les données pertinentes, et non confidentielles, à la

compréhension des principes énoncés par la partie patronale de même que par les parties syndicales en vue des propositions qui seront faites par le gouvernement, propositions qui auront des incidences salariales ou monétaires lors des prochaines négociations".

Ce comité se réunira dès le début de la semaine prochaine et fera ensuite rapport à une nouvelle réunion générale de la partie syndicale et de la partie patronale, à une date indéterminée.

Le député UN de Bagot, M. Jean-Guy Cardinal, de même que le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, sont revenus sur la suggestion du chef de l'UN, M. Bertrand, voulant que les partis de l'opposition puissent assister aux réunions tenues à huis clos.

"D'après les renseignements que nous avons par les moyens d'information, a

dit l'ex-ministre de l'éducation, l'on ne sait plus si la masse salariale est négociable ou non, selon les versions qui nous sont données. Nous sommes en mesure d'espérer que, dès la semaine prochaine, le ministre responsable pourra apporter des précisions à ce sujet et nous dire si la suggestion, venant de l'Opposition, lui agréé."

"Nous croyons qu'il est insuffisant pour l'Opposition, a ajouté de son côté M. Burns, d'être informés par voie de déclarations ministérielles ou de dépôts de documents."

M. L'Allier n'a pas répondu, non plus qu'il n'a commenté les rapports de presse voulant que le gouvernement ait opposé dès l'abord un net refus aux syndicats, qui veulent négocier la masse salariale et les orientations gouvernementales.

Le député Pierre DeBané

La politique économique d'Ottawa aboutira à une société "barbare"

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA - La politique économique actuelle du gouvernement Trudeau aboutira, à moins qu'elle ne soit profondément modifiée, à l'instauration non pas d'une société juste mais d'une "société barbare et féroce", estime M. Pierre De Bané, député libéral de Matane aux Communes.

Me DeBané a soutenu hier, au cours d'une entrevue à son bureau du parlement, que le gouvernement devait réviser, dans les brefs délais, sa politique de développement régional "qui est condamnée à l'échec parce qu'on ne veut pas en payer le coût".

Selon lui, l'un des moyens les plus efficaces de résoudre le problème des "îlots de pauvreté" au Canada est de procéder à des investissements massifs dans les régions où ils se trouvent.

Me DeBané, représentant d'une région parmi les plus défavorisées au Québec et au Canada, la Gaspésie, estime que l'écart qui existe entre riches et pauvres s'est accru au cours des dernières années.

Il ajoute qu'aujourd'hui plus qu'autrefois les pauvres sont conscients de leur état d'infériorité.

Le député libéral s'inscrit aussi en faux contre les récents propos ainsi que le dernier rapport du gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky.

Ce dernier soutient en substance que le chômage est un mal nécessaire si l'on veut restreindre ou prévenir la hausse des prix au Canada.

La dénonciation de M. DeBané suit à quelques jours près celle de l'ancien ministre des transports, M. Paul Hellyer.

Ce dernier qui siège aujourd'hui en tant que simple député libéral attaqua de front, jeudi dernier, la politique économique de son gouvernement.

M. Hellyer, intervenant dans un débat aux Communes, a soutenu que "techniquement et financièrement, la politique du gouvernement est presque un désas-

tre total et, moralement, un échec complet".

En guise de solution, l'ancien ministre qui mettait fin à un mutisme de plusieurs mois, pressait son gouvernement d'abandonner "son approche ultra-conservatrice" des problèmes économiques et d'adopter des solutions du 20e siècle

compatibles aux problèmes de ce siècle.

M. DeBané, comme M. Hellyer, la semaine dernière, trouve inacceptable la situation du chômage actuelle qui fait que plusieurs centaines de milliers de Canadiens n'ont pas de travail et qu'en conséquence sont généralement plongés dans

Suite à la page 2

Le projet de loi est déposé

Une commission étudiera les amendements à la CUM

QUÉBEC (par G.L.) - Au grand plaisir du député libéral de Robert-Baldwin et maire de Pointe-Claire, M. Art Séguin, qui en avait contre la procédure utilisée, le projet de loi modifiant la loi de la Communauté urbaine de Montréal (CUM - bill 99) a été présenté hier à l'Assemblée nationale par un autre député gouvernemental de l'île de Montréal, M. Fernand Picard, d'Olier; et sera étudié en commission parlementaire dès mardi de la semaine prochaine.

C'est à cause de l'urgence de certaines questions - qui doivent être réglées d'ici le premier mai - et à cause du fait que l'Assemblée ajournera la semaine prochaine ses travaux jusqu'au 27 avril, que le "bill" de nature privée a été présenté par un député et sera étudié en priorité. Il devrait même, selon toute vraisemblance, être adopté avant l'ajournement de Pâques.

Ainsi, la CUM veut se prévaloir, avant le 30 avril, du privilège qu'a la ville de Montréal et une ou deux autres municipalités de l'île, de taxer les propriétés d'une valeur de \$100,000 et plus.

Pour se prévaloir de ce privilège, la loi de la CUM (adoptée en décembre 1969) doit être modifiée d'ici le premier mai, moment où la ville de Montréal n'aura plus elle-même accès à cette taxation spéciale.

Après les explications de M. Picard, son collègue de West Island, M. Séguin, a demandé si le gouvernement s'était engagé envers la CUM.

Le leader gouvernemental, M. Gérard D. Lévesque, a simplement répondu que la commission parlementaire étudierait le projet de la CUM mardi prochain et que tous les intéressés pourraient se faire entendre.

M. Séguin est revenu à la charge, sur une question de procédure, ce qui a fait dire à M. Jean-Noël Tremblay (UN-Chicoutimi) que ces questions devraient être réglées entre le député du parti au pouvoir et son gouvernement, et à M. Rémi Paul (UN-Maskinongé), moqueur, qu'il pourrait "convoyer un caucus du parti libéral" pour régler le problème.

Sous le couvert de la procédure utili-

sée - et inusitée, il faut l'admettre - le député libéral de Robert-Baldwin veut faire en sorte, semble-t-il, que la voix des opposants à des propositions de M. Saulnier - et il est du nombre - se fasse entendre avant que le projet ne devienne loi.

Les modifications proposées à la loi de la CUM touchent surtout l'évaluation, les transports, la répartition des dépenses, les services de police, les eaux

Suite à la page 2

Jimmy Hoffa reste en prison

WASHINGTON (PA) - La Commission des libérations conditionnelles des Etats-Unis vient d'écarter la demande de libération sur parole de James Hoffa, président des Teamsters des Etats-Unis.

Ce dernier, condamné en mars 1967 à huit ans de prison pour avoir tenté d'influencer les membres d'un jury, souhaitait sortir de prison à temps pour poser sa candidature à la présidence du plus gros syndicat des Etats-Unis, qu'il dirige de sa cellule de prison.

En octobre 1969, James Hoffa avait demandé sa libération sur parole, qui lui avait été refusée. Ces jours derniers, les sept membres de la Commission des libérations conditionnelles de nouveau été saisis de son dossier. Ils ont refusé la demande de libération conditionnelle, sans donner de précisions.

La commission a toutefois promis de revoir son cas en juin 1972.

Les élections à la présidence des Teamsters se dérouleront en juillet 1971. Depuis qu'il est en prison, Hoffa peut administrer le syndicat par l'entremise du vice-président des Teamsters, M. Frank Fitzsimmons, qui agit au nom du président.

Les observateurs sont d'avis que M. Fitzsimmons succédera à James Hoffa.

La cour prolonge une injonction contre l'APA

par François Barbeau

Le juge Marcel Nichols de la Cour supérieure a prolongé hier de 24 heures la durée d'une injonction interlocutoire qui avait été émise à la mi-février contre l'Association pour la protection des automobilistes en faveur de la compagnie d'assurances Allstate.

Cette injonction avait été accordée à la compagnie d'assurances pour faire taire l'APA et son président M. Philip Edmunston, qui aurait tenu dans le passé des propos présumément diffamatoires envers Allstate.

Selon l'APA, la compagnie Allstate a comme politique de faire des estimés trop sommaires de réparations d'automobiles endommagées dans des accidents, mettant ainsi en danger la vie de ses assurés et du public en général.

L'Association pour la protection des automobilistes reproche aussi à Allstate de recommander à ses clients de conduire leur voiture endommagée dans un accident chez un évaluateur de la compagnie pour minimiser les frais d'évaluation.

Là encore, soutient l'APA, la sécurité du public est mise en danger par des automobilistes au volant d'une voiture qui peut être mécaniquement inapte à circuler en toute sécurité.

Ces propos, soutient Allstate, sont diffamatoires et ont causé un tort irréparable à la compagnie.

C'est pourquoi elle a obtenu une injonction interlocutoire pour empêcher l'APA, son président ou toute personne liée à l'association de poursuivre cette campa-

gne de "diffamation". L'injonction interdit à l'APA et à Philip Edmunston de critiquer les opérations d'Allstate de quelque façon que ce soit.

Elle interdit par le fait même la diffusion du livre d'Edmunston intitulé "Automobilistes, défendez-vous".

Une demi-douzaine de témoins ont été entendus depuis deux jours dans cette cause, qui doit se continuer aujourd'hui.

Suite à la page 2

Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPECIALISTES DU MEUBLE Eng.

7469, 18e Ave. Est. 721-0947

Au printemps l'eau dégoutte... Faites installer les

GOUTIÈRES

"PRIMEAU"

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

ESTIMATION GRATUITE

MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

des idées

des événements

des hommes

Les pouvoirs d'exception

Rien ne justifie une législation permanente

par la Canadian Civil Liberties Association

Dès le début des événements qui ont suivi la proclamation de la loi des mesures de guerre, le Canadian Civil Liberties Association, qui a son siège à Toronto, n'a cessé de veiller à la défense des libertés fondamentales mises en danger par la proclamation de la loi des mesures de guerre, puis par l'adoption de la loi Turner. Le Canadian Civil Liberties Association est une association libre regroupant environ 2.000 membres répartis à travers tout le Canada. On trouve parmi ses membres des avocats, des hommes d'affaires, des syndicalistes, des universitaires, des écrivains, des artistes, des membres d'organisations religieuses, d'associations étudiantes et d'associations représentant des groupes ethniques minoritaires. La Canadian Civil Liberties Association a soumis lundi aux autorités fédérales un important mémoire traitant du projet de loi permanente sur les pouvoirs d'urgence annoncé par le gouvernement Trudeau. Parlant non seulement en son nom, mais également au nom de ses organismes affiliés de Nouvelle-Écosse, de Fredericton, de Hamilton, du Manitoba et de Regina, la CCLA a fortement insisté auprès du gouvernement Trudeau pour que celui-ci révoque la loi Turner et abandonne son projet de loi permanente. Voici le texte presque intégral du mémoire soumis par la CCLA au gouvernement fédéral. La traduction est du Devoir.

Depuis la proclamation, en octobre dernier, de la loi des mesures de guerre, on a cherché à vendre au peuple canadien toutes sortes de propositions visant à restreindre d'une façon ou d'une autre ses libertés civiles. Le ministre de la justice du Québec a préconisé le recours à la carte d'identité obligatoire et même à une censure périodique de la presse. Le premier ministre du Canada nous a prévenus qu'il ne faut pas exclure l'idée d'une surveillance qui pourrait exercer la police sur les campus des universités. Depuis quel temps, le gouvernement du Canada prépare les esprits à une éventuelle nouvelle loi qui accorderait au gouvernement des pouvoirs spéciaux soi-disant adaptés à des situations d'urgence susceptibles de surgir en temps de paix. Le premier ministre du Canada a dit, en fait, qu'il désire une formule intermédiaire entre le Code criminel et la loi des mesures de guerre.

Les événements des derniers mois invitent à une réflexion exigeante sur les pouvoirs des gouvernements, sur les valeurs de notre société et sur les priorités que nous entendons définir. Pour l'instant, toutefois, nous n'entendons traiter que des problèmes plus urgents qui requièrent tout de suite notre attention, quitte à revenir plus tard sur certaines questions fondamentales.

A notre avis, la question la plus urgente de l'heure, c'est la perspective d'un projet de loi visant à accorder au gou-

vernement, d'une façon permanente, des pouvoirs d'urgence en temps de paix. Cette question exige notre attention immédiate. Nous reviendrons plus tard sur des questions plus litigieuses qui ont pu surgir en relation avec la loi des mesures de guerre et la loi Turner. Pour le moment, nous préférons nous en tenir aux questions urgentes.

La question capitale, c'est la loi qu'on veut soumettre au Parlement concernant les pouvoirs d'urgence en temps de paix. Aucun projet de loi n'a encore été déposé. Il nous est par conséquent impossible de connaître les dispositions ou les clauses spécifiques de ce projet. Nous devons par conséquent nous en tenir à l'idée qui sous-tend pareil projet.

Au point où en sont les choses, nous sommes fondamentalement opposés à l'idée même d'une telle loi. Les mérites d'une pareille loi sont douteux. Les pièges qu'elle pourrait receler sont très nombreux. Le principe d'une formule intermédiaire entre le Code criminel et la loi des mesures de guerre risque de mettre en danger de manière permanente et injustifiée les libertés civiles.

Nous soumettons respectueusement que seul un péril imminent de guerre, d'invasion ou d'insurrection pourrait justifier une mise en veilleuse par le gouvernement de certaines libertés fondamentales. On entend justifier le projet de loi permanente en affirmant qu'il permettrait au gouvernement de

réagir rapidement en face d'une situation grave. On présume, sans le dire, que l'obligation de consulter le Parlement risquerait d'entraver l'action du gouvernement en face d'un désastre prochain. Mais seule la menace d'un désastre ultime pourrait justifier le gouvernement de passer outre aux prérogatives du Parlement en tout ce qui touche aux libertés fondamentales.

Il n'est pas interdit de présumer que la loi projetée, étant moins dure que la loi des mesures de guerre, pourrait être invoquée sans susciter des répercussions politiques aussi graves. Il nous paraît, cependant, que l'invoquant des pouvoirs d'urgence devrait être rendue plus difficile plutôt que d'être facilitée. La survie même de nos institutions libres nous impose l'obligation de viser à minimiser le recours aux pouvoirs d'urgence en face des problèmes qui se présentent à nous.

Chaque fois qu'on a recours à des pouvoirs qui entraînent une suspension des libertés fondamentales, on porte atteinte sérieuse à la viabilité même de nos institutions libres. Nous convenons que des pouvoirs plus étendus pourraient être nécessaires pour faire face à des menaces très graves mettant en danger les fondements mêmes de notre société; mais il nous semble que tous nos efforts devraient tendre à réserver pour ces situations extrêmes le recours à de tels pouvoirs.

Notre récente expérience nous donne une bonne idée de la façon dont le recours aux pouvoirs d'urgence peut mettre en péril l'équilibre précaire qui sous-tend une société démocratique. Il a été impossible, au cours des derniers mois, d'empêcher que l'invoquant des pouvoirs d'urgence n'entraîne l'incarcération d'un nombre considérable de citoyens innocents.

On ne saurait nier, non plus, que ces excès ont engendré, chez plusieurs citoyens, un sentiment d'hostilité profonde à l'endroit du système de gouvernement qui permet de telles injustices. De plus, bon nombre de citoyens, même s'ils ne sont pas devenus radicalement opposés à notre système politique, se sentent, pour dire le moins, enclins à une certaine neutralité devant les manifestations de violence politique. Sa souvenance de quelles injustices une démocratie est capable, ils seront plus enclins à se montrer tolérants devant les actes d'injustice commis par les terroristes qui s'érigent en ennemis de la démocratie. Voilà qui explique probablement les ovations prolongées et les applaudissements chaleureux qui ont accueillis récemment les propos de certains partisans de la violence révolutionnaire lorsque ceux-ci ont pris la parole en public.

L'invoquant des pouvoirs d'urgence a aussi engendré des retombées qui vont bien au-delà de la situation immédiate de crise à laquelle nous faisons face. Nous ne voulons pas penser que le gouvernement qui a déclenché cet appareil a pu souhaiter un seul instant que des résultats aussi malheureux se produisent.

A Ottawa, la police s'est emparée d'affiches pacifistes à l'occasion d'une perquisition effectuée au domicile d'un membre d'un mouvement pacifiste. A Guelph, la police a saisi les épreuves d'un journal publié par les étudiants de l'université. A Halifax, un imprimeur s'est cru obligé de s'ériger lui-même en censeur d'un journal étudiant.

A Vancouver, les autorités locales ont menacé de se servir des pouvoirs d'urgence contre des dissidents qui n'ont aucun lien avec le FLQ. Radio-Canada a enjoint à ses employés de s'abstenir de toute participation à des controverses publiques. Sans en subir aucun dommage politique apparent, des hommes politiques ont commencé à parler de carte d'identité obligatoire et de censure de la presse.

Comment ne pas réaliser que ces incidents ne représentent qu'une fraction des cas qui ont surgi? En plus, il faut reconnaître que plusieurs personnes chargées de l'application de la loi au Canada ont veillé loyalement à réduire au minimum les excès et les abus. Si de tels abus peuvent surgir même lorsque les autorités se montrent conscientes du devoir qui leur incombe de les empêcher, que ne faut-il pas craindre, dans un climat plus tendu, de la part d'autorités moins vigilantes? Nous devons nous rendre compte, de plus, que les cas qui ont été portés à l'attention du public ne révèlent qu'une partie de ce qui s'est passé. Il sera impossible de jamais établir un

dossier complet de toutes les conséquences de la décision prise en octobre dernier. Il est tout simplement impossible d'établir combien de personnes innocentes ont eu à subir les conséquences de cette décision, et qu'elle est la gravité des dommages qu'elles ont subis. Il nous est tout simplement impossible de mesurer les effets nocifs, d'une censure que les citoyens se sont sans doute imposée à eux-mêmes en raison de la crainte qu'ils nourrissent à l'endroit de leurs employeurs, de leurs propriétaires, de la police et des autorités.

Ce que nous savons, c'est que des actions et des paroles répressives, qui eussent en temps normal été répudiées, devenaient soudain respectables.

Ce que nous savons aussi, c'est que de nombreux citoyens, y compris des intellectuels de premier plan, tant du côté anglophone que du côté francophone, en ont éprouvé un sentiment très fort d'aliénation. Il est clair que l'atmosphère politique créée par l'invoquant des pouvoirs d'urgence a affaibli la vitalité des institutions démocratiques canadiennes.

Pour ces raisons, nous croyons qu'il faut éviter toute nouvelle loi qui autoriserait le gouvernement à mettre en oeuvre des pouvoirs aussi dangereux. Une façon de minimiser les conséquences susceptibles de découler d'un recours inconsidéré aux pouvoirs d'urgence, c'est de forcer le gouvernement à subir les conséquences politiques découlant de l'invoquant de ce monstrueux recours légal ultime que constitue la loi des mesures de guerre. En raison même du fait qu'il est très difficile, politiquement, de justifier le recours à la loi des mesures de guerre, il est préférable qu'un gouvernement n'ait pas d'autre choix que d'opter entre l'application des dispositions habituelles du Code criminel et l'invoquant de la loi des mesures de guerre.

Il existe naturellement une autre voie: elle consisterait à introduire en temps voulu une loi spéciale. Mais cette voie entraînerait au moins le recours aux procédures parlementaires normales.

Les moyens du Code criminel

Plusieurs déclarations faites au nom du gouvernement durant la crise reposaient sur le postulat voulant que le Code criminel et nos lois régulières ne soient pas suffisantes pour faire face à la menace du terrorisme urbain et de la violence. Il faut mettre en doute ce postulat. Le Code criminel est loin d'être le document impuissant que l'on a voulu en faire.

Si l'on y regarde bien, le Code criminel définit comme illégale toute action visant à commettre un acte violent, à essayer de commettre un acte violent, à conspirer en vue de la commission d'un acte violent, à conseiller la commission d'un acte violent, et même à préconiser une action violente si le but est alors le changement de notre régime de gouvernement. Le Code criminel interdit aussi d'aider, d'abriter, d'appuyer et d'assister toute personne qui commet un acte violent.

Au plan de la procédure, le Code criminel met à la disposition des autorités des pouvoirs considérables leur permettant de trouver ceux qui enfreignent la loi et de mettre fin aux actes illégaux. La police a le droit d'arrêter, sans mandat, tout citoyen que, pour des motifs raisonnables et probables, elle soupçonne d'avoir commis ou même de s'approprié à commettre une offense criminelle. La police peut entrer, sans mandat, dans tout lieu où elle a des raisons valables de croire qu'elle trouvera quelqu'un qu'elle peut être justifiée d'arrêter. De plus, tout citoyen, non seulement un membre de la police, peut recourir à la force dans la mesure où cela peut être raisonnablement nécessaire pour empêcher la commission d'une offense criminelle qui pourrait causer une blessure immédiate et sérieuse.

De tout cela, il découle clairement que le Code criminel n'est pas seulement un instrument permettant aux autorités de réagir en face de certaines situations, mais qu'il est aussi un instrument à caractère préventif. En vertu du Code criminel, le rôle des officiers de la loi ne se borne pas à poursuivre les délinquants après que le mal a été fait. Ils ont aussi le pouvoir d'intervenir afin de prévenir des actes criminels.

lette d'informations. Il n'est à peu près rien, dans nos lois ordinaires, qui interdise à la police de s'infiltrer dans des organisations, de se livrer à l'espionnage, de verser des pots-de-vin pour obtenir des informations, et même de pratiquer l'écoute électronique. On pourrait soutenir, très raisonnablement, qu'il faudrait restreindre certains des pouvoirs dont dispose présentement la police. Mais on voit mal comment on pourrait préconiser une extension de ces pouvoirs. On pourrait naturellement envisager un recours plus judicieux, à certaines techniques modernes de travail policier. Mais cela ne requiert aucunement une législation spéciale.

N'est-il pas significatif qu'à la lumière de l'expérience des derniers mois, il semble bien que ce soit le travail normal de la police, et non les pouvoirs d'urgence, qui ait abouti au succès remporté par les forces policières dans la libération de James Cross et la capture des personnes soupçonnées de l'enlèvement et du meurtre de Pierre Laporte?

De plus, rien, dans le Code criminel ou dans les lois ordinaires du pays, n'interdit que l'on procure des renforts aux forces de police régulières et que l'on recoure à l'armée en vue de soutenir l'activité de la police dans certaines situations. Si l'on exclut les situations comportant un danger clair et réel de renversement illégal du gouvernement ou de l'ordre social, pourquoi ne pourrions-nous pas nous en remettre aux pouvoirs actuels de la police pour fournir à notre société une mesure réaliste de protection et de sécurité? Pour tout dire, pourquoi le recours intelligent à ces pouvoirs normaux ne pourrait-il pas réussir à rendre impossible l'émergence d'une situation extrêmement grave? Nous disposons présentement de la loi des mesures de guerre, laquelle permet de faire face aux cas de catastrophe majeure; nous disposons de plus des pouvoirs que le Code criminel confère aux autorités lorsqu'il s'agit de faire face à des dangers de moindre gravité: quel besoin y a-t-il de mesures intermédiaires?

A tout événement, le fardeau de la preuve incombe, en ceci, à ceux qui préconisent l'adoption d'une loi nouvelle. Il leur incombe de démontrer la nature et l'étendue du mal qu'elle vise à combattre et de justifier les moyens qu'elle préconise afin d'y faire face. Cela reste à faire. Personne n'a démontré jusqu'à maintenant, l'existence de périls tels que nous ne puissions y faire face à l'aide des pouvoirs dont disposent actuellement les autorités. Tant et aussi longtemps que cette preuve n'aura pas été avancée, une population libre devrait éviter de se laisser séduire par le mirage d'une loi visant à accorder au gouvernement des pouvoirs d'urgence sur une base permanente. C'est pourquoi la Canadian Civil Liberties Association prie respectueusement le gouvernement du Canada de renoncer à son projet de soumettre au Parlement une telle législation.

Les véritables besoins

Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une nouvelle loi des pouvoirs d'urgence, mais plutôt d'amendements à la législation actuelle, c'est-à-dire en particulier à la loi des mesures de guerre. Nous devrions viser à restreindre les pouvoirs que cette loi confère au gouvernement, non à les étendre. Aucune situation d'urgence, y compris une guerre sanglante, ne pourrait justifier l'octroi au gouvernement de pouvoirs aussi étendus, assortis de garanties aussi minces. Ainsi que nous l'avons indiqué tantôt, il faut donc pour l'instant aux priorités plus urgentes. C'est pourquoi nous nous réservons de revenir plus tard sur cette question importante.

Les pouvoirs d'urgence qui doivent retenir notre attention immédiate sont ceux que

l'adoption de la loi des mesures de guerre, la Canadian Civil Liberties Association soumet respectueusement que rien, dans les faits publiquement connus à l'heure actuelle, ne justifie le maintien à l'heure actuelle de ces pouvoirs d'urgence.

La loi Turner érige en offense criminelle le simple fait d'être membre du Front de libération du Québec. Nulle part la loi ne définit ce qu'il faut attendre par le mot "membre". Elle ne précise pas non plus comment l'on devient membre, comment l'on continue de l'être, ou comment l'on cesse de l'être.

Le seul élément utile qu'on puisse invoquer à cet égard réside dans la présomption que crée la loi voulant que le fait d'avoir assisté dans le passé à des réunions de l'organisation illégale suffise à établir qu'on y a appartenu. A notre humble avis, cette disposition de la loi Turner pose les frontières de l'illégalité beaucoup plus loin qu'une société libre ne devrait le permettre. Il est plausible que des citoyens aient assisté à des réunions de l'organisation illégale pour toutes sortes de raisons n'ayant rien à voir avec la conspiration ou le terrorisme. Il a pu s'agir dans certains cas de motifs inoffensivement romantiques ou de motifs de curiosité intellectuelle. De plus, avant le 16 octobre 1970, l'assistance à de telles réunions était parfaitement légale. Il est injuste et déraisonnable de considérer comme illégal aujourd'hui le simple fait d'avoir été présent à des réunions qui étaient légales hier, si l'on ne possède au surplus aucune preuve établissant que la personne accusée a participé en quelque manière à la préparation, à la commission ou même à la simple considération d'actes de terreur ou de violence.

On ne saurait considérer comme une sauvegarde suffisante le fait de permettre à une personne accusée, comme le fait la loi Turner, de produire des preuves visant à réfuter cette présomption d'appartenance au FLQ. Il est virtuellement impossible, en bonne logique, d'établir la preuve d'un événement qui n'a pas eu lieu. A part le témoignage que l'accusé pourrait fournir - lui-même voulant qu'il n'ait pas été membre de l'organisation illégale, comment pourrait-il établir la vérité de ce qu'il dit?

Qui pourrait témoigner du fait qu'il n'a pas appartenu à l'organisation illégale? Pour employer une analogie, comment une personne qui n'est jamais allée en Europe pourrait-elle trouver un témoin capable de témoigner qu'elle n'est jamais allée en Europe?

C'est ainsi que nous courons le risque grave d'envoyer des citoyens en prison pour cinq ans, non pas à cause des mauvaises relations qu'ils auraient eues. Au plan de la procédure, la loi Turner confère à la police le pouvoir extraordinaire de perquisitionner, de saisir, d'arrêter, et de détenir sans mandat, sans caution, ou même sans accusation précise, sans autre motif que "la raison de soupçonner" une offense.

Personne n'a démontré que la sécurité du Canada ou de toute communauté faisant partie du Canada exige que nous allions aussi loin. Nous avons déjà établi à cet égard les pouvoirs considérables dont disposent les autorités en vertu du Code criminel.

Où est le danger?

James Cross est maintenant en liberté et les personnes soupçonnées d'avoir enlevé et assassiné Pierre Laporte sont sous arrêt. L'armée a été retirée du Québec et le ministre de la justice du Québec a renoncé à son droit de veto en ce qui concerne les libérations sous cautionnement. On est donc la preuve d'un danger si grand qu'il justifie le maintien de tous ces pouvoirs additionnels que prévoit la loi Turner? Si les gouvernements du Canada et du Québec se sentaient suffisamment en sécurité pour retirer les forces armées du Québec, comment peuvent-ils honnêtement soutenir que la situation soit si instable qu'elle justifie le maintien des pouvoirs d'urgence? A tout prendre, une société libre qui se trouve en situation difficile préférerait toujours compter sur des forces policières plus nombreuses mais disposant de pouvoirs plus limités plutôt que sur des forces policières moins nombreuses armées de pouvoirs plus considérables.

Le premier ministre du Canada déclarait récemment qu'avant de révoquer la loi Turner, il devra obtenir de toutes les autorités policières l'assurance absolue qu'il n'existe absolument plus aucun danger de crise. Nous nous inscrivons respectueusement en faux contre cette déclaration. Car il est impossible de prouver qu'un tel danger est absolument impossible. Dans une société libre,

le fardeau de la preuve en pareil cas, incombe à ceux qui veulent restreindre nos libertés et non à ceux qui veulent les préserver. Aussi longtemps que vous imposez le fardeau de la preuve aux défenseurs de la liberté, vous pouvez justifier en permanence l'existence de mesures répressives.

Sur la foi des considérations qui précèdent, la Canadian Civil Liberties Association demande respectueusement la révocation immédiate de la loi Turner. Elle demande aussi que, dans tous les cas où aucune accusation n'a été portée et aucune offense n'a été commise en vertu des dispositions du Code criminel ou de nos lois régulières, tous les biens saisis soient rendus à leur propriétaire et toutes les accusations portées pour d'autres raisons soient retirées.

En bref, la Canadian Civil Liberties Association recommande les mesures suivantes:

- 1) Que soit abandonné le projet de loi spéciale portant sur la création de pouvoirs d'urgence en temps de paix;
- 2) Que soit révoquée la loi Turner;
- 3) Que, sauf dans les cas où des accusations sont pendantes et dans les cas où des offenses tombant sous l'empire des lois régulières ont été commises, des mesures soient prises en vue de restituer leurs biens aux personnes qui en ont été dépossédées, et de retirer toutes les accusations portées en vertu de la loi Turner et de la loi des mesures de guerre.

SESSIONS EN AUDIO-VISUEL

organisées par le GAP (Groupe d'animation pastorale)

INITIATION AU LANGAGE AUDIO-VISUEL
session de 15 heures: du 23 au 25 avril
session de 40 heures: du 24 au 28 mai

TECHNIQUES DE MONTAGE AUDIO-VISUEL
session de 15 heures: du 16 au 18 avril
session de 40 heures: du 21 au 25 juin

TECHNIQUES D'ANIMATION AUDIO-VISUELLE
session de 15 heures: du 30 avril au 2 mai
session de 40 heures: du 28 juin au 2 juillet
session de 40 heures: du 23 au 27 août

LITURGIE AUDIO-VISUELLE
session de 40 heures: du 9 au 13 août

POUR TOUT RENSEIGNEMENT: Le GAP
296 Loranger
Cap-de-la-Madeleine
Tél. (819) 378-1103

MONTROSE

CLASSIQUES DISCONTINUÉS

VASTE CHOIX DE NOUVEAUX DISQUES

\$1.99 LE DISQUE

DE MARQUES

- R.C.A.
- LONDON
- PHILIPS
- EPIC
- COLUMBIA ETC.
- ANGEL

DISQUES À **\$2.19** LE DISQUE

- ACE OF DIAMOND
- HELIODOR
- PHILIPS
- "WORLD SERIES"
- CAMDEN
- VICTROLA
- SERAPHIM

EGALEMENT SUR DISQUES **VOX NONESUCH**

\$1.99 LE DISQUE

\$1.29 LE DISQUE

UN SURPLUS DE DISQUES DISCONTINUÉS

TOUTES LES MARQUES RECONNUES

LA VENTE EST RETENUE
jusqu'à 5 h. P.M. samedi le 3 avril

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est. Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

L'Hôtel Ritz-Carlton

a un nouveau projet...

Nous renouvelons notre décor et nous améliorons nos services.

Nous sommes certains que vous approuverez les résultats, et nous ferons le maximum pour effectuer ces transformations avec un minimum d'inconvénients pour vous.

Hôtel Ritz-Carlton
1228 Sherbrooke ouest 842-4212

LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

par Marcel FARIBAULT

\$5.00

"Un ouvrage d'une grande richesse, que nul de tous ceux qui actuellement préparent la réforme de la constitution canadienne ne peut se permettre d'ignorer".

Richard Arès, "Relations"

En rappel **VERS UNE NOUVELLE CONSTITUTION**

par Marcel FARIBAULT

\$3.50

En vente dans toutes les librairies et à la librairie FIDES

FIDES 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MTL 129 *861-9621

Accessible par deux stations de métro: Champ-de-Mars et Berri

suites de la première page

PINARD FUSTIGE

mation à laquelle il avait été invité, avec les contestataires du tracé dans l'est de la ville.

Le ministre se demande ce qu'il y avait "au fond de toute cette histoire" puisque les autorités municipales sont elles-mêmes revenues au tracé de la rue Notre-Dame qui avait été proposé par M. Pinard en 1965, et de nouveau en 1967 par M. Fernand Lafontaine, alors ministre de la voirie.

M. Pinard se réjouit de ce que les deux projets - celui de l'autoroute et celui du métro - aillent maintenant de pair, les deux répondant à des besoins urgents.

"Il y a d'autres personnes maintenant qui contestent la sagesse de la décision du gouvernement quant au tracé de la rue Notre-Dame. Mais ce ne sont plus les mêmes personnes qui contestent notre décision. Ce sont des contestataires à caractère professionnel, d'après ce que je puis comprendre. Il y en a même qui viennent de Toronto. Ils ont contesté la décision du ministre de la voirie, à Toronto, de construire l'autoroute Spadina. Ils ont retardé les travaux pendant deux ans, alors que l'autoroute Spadina sera construite de toute façon à Toronto. Ce même contestataire professionnel, qui a fait échouer au gouvernement ontarien, est à Montréal, en ce moment, pour alimenter la contestation dans le secteur ouest, à Westmount en bas."

M. Claude Charron (PQ - Saint-Jacques) est intervenu, moqueur pour dire que "M. Saulnier n'est pas tout à fait un maoïste". M. Pinard n'a pas identifié ceux qu'il appelle les contestataires professionnels, mais il s'en est alors pris à MM. Saulnier et Pelletier.

M. Pinard a profité de l'étude d'un budget supplémentaire (qui prévoit notamment \$8 millions en paiement d'indemnités aux expropriés de l'autoroute est-ouest à Montréal) pour faire état de la nécessité et de la rentabilité du projet.

"Je ne vois pas comment, a dit le ministre, une autoroute à moins de la faire en rase campagne, ne nous obligerait pas à déplacer des personnes, des familles, des commerces ou des industries."

Dans l'axe de la rue Rouen, a-t-il ajouté, il y aurait environ 1,458 familles à déplacer, alors que dans l'axe de la rue Notre-Dame, c'est le tracé qui est retenu conjointement par le ministre et la ville, il y en aura environ mille.

M. Pinard estime que les avantages de l'autoroute, combinés à ceux du métro, qui sera prolongé, dépassent les inconvénients.

Il a dit que le tracé définitif dans l'est de la ville sera établi "après comparaison très sérieuse des deux études, après aussi des consultations très actives avec la ville de Montréal et tous les groupes intéressés".

Selon le ministre, la construction de l'autoroute et du métro dans l'est "valoriseront certainement ce secteur, aidant ainsi le commerce et l'industrie par un accès plus facile et favorisant, sans doute, la rénovation domiciliaire par la prospérité que ces ouvrages engendreront".

M. Pinard a dit que le gouvernement a pris la décision de construire l'autoroute, et qu'il le maintiendra, en dépit des objections relatives à la destruction du tissu urbain, dont le ministère aurait d'ailleurs tenu compte.

De l'avis du ministre, il est important et urgent de relier l'échangeur Turcot au pont-tunnel Lafontaine, par le bas de la ville "rentabilisant" ainsi des travaux qui ont déjà coûté \$200 millions. Entre l'échangeur Turcot et la rue Sanguinet, moins la section comprise entre la rue de la Montagne et l'échangeur Université, les travaux devraient être complétés en décembre 1972. "D'ici là, nous allons décider du tracé dans l'est de Montréal puisque le tracé Rouen a été mis en cause par la ville de Montréal qui l'avait en quelque sorte imposé au ministère de la voirie" qui, lui, proposait le tracé de la rue Notre-Dame auquel l'on semble pourtant devoir revenir.

WILLIAM CALLEY

raissait plutôt mou par rapport à tous ceux impeccables qu'on lui avait toujours vu faire. En dehors du soupir et de ce salut presque bâclé, il n'a pas laissé percer la moindre émotion.

William Calley est le premier officier américain à être condamné dans l'affaire du massacre de My Lai. Trois autres doivent passer en jugement: le capitaine Ernest Medina, supérieur direct de Calley, accusé lui-même d'atrocités, le colonel Ernest Kotouc, officier de renseignements de la brigade, accusé de torture au cours d'interrogatoire de prisonniers et le colonel Oran K. Henderson, commandant de la brigade, accusé d'avoir minimisé dans ses rapports l'étendue du massacre de civils livrés dans la section de Calley s'étaient livrés dans le hameau de My Lai.

"Nous avons bénéficié de la moins mauvaise des deux sentences possibles. Je crois que Calley pense comme moi." Tel a été le commentaire de Me George Latimer qui a ajouté qu'il allait s'occuper rapidement de la procédure d'appel et qu'il pensait que la sentence serait réduite.

William Calley a été emmené par la police militaire dans la "cellule" (un deux pièces) qu'il occupe depuis lundi lorsque le jury a rendu son verdict de coupable de meurtre au premier degré. Sur le Perron du bâtiment où il avait été jugé il a salué militairement une foule silencieuse de quelque 150 personnes. Une femme s'est écriée sur son passage: "ils l'ont crucifié".

Il semble évident que si le jury avait choisi la peine de mort, les réactions dans le pays auraient été plus violentes que celles que l'on a déjà enregistrées depuis que Calley a été reconnu coupable "au premier degré". Mais est-ce à dire que l'emprisonnement à vie calmera l'émotion déjà soulevée aux États-Unis? C'est peu probable. En dehors de nombreuses déclarations fortement critiques que l'on recueille dans tous les milieux, des groupements se forment dans plusieurs États pour la défense du lieutenant Calley. Des pétitions circulent et recueillent un nombre appréciable de signatures, des comités se forment pour collecter les fonds nécessaires à l'action. Mais les motifs invoqués par les critiques - qui vont du mécontentement à l'indignation - sont très diversifiés. Ils vont de la simple opinion que "la guerre c'est la guerre" et qu'il ne fallait donc pas faire ce procès, jusqu'à l'exigence de faire passer en jugement les généraux, les ministres et même les présidents des États-Unis tenus pour responsables de la guerre au Vietnam.

25,000 messages à Nixon

Parlant aux journalistes à San Clemente, où le président Nixon tient sa "Maison-Blanche de l'ouest", M. Ziegler, porte-parole du président, a révélé que cinq mille télégrammes sont déjà parvenus à ce jour à la Maison-Blanche à Washington et que les quatre circuits de réception qui y sont installés par la compagnie télégraphique Western Union sont en marche sans arrêt. La compagnie Western Union estime que les messages encore non transmis occuperont les quatre circuits jusqu'à la fin de la semaine. Selon M. Ziegler, quelque 20,000 télégrammes pourraient encore être transmis durant ce laps de temps. De plus, le porte-parole a révélé que 1,500 coups de téléphone protestant contre la condamnation du Lt. Calley ont été reçus à la Maison-Blanche.

Interrogé sur les sentiments du président Nixon sur l'affaire Calley, M. Ziegler a répondu: "Je ne suis naturellement pas en mesure d'en parler".

LES BÉNÉFICES ces respectifs de \$29,000, et de \$24,000. La compagnie LaSalle Triot a vu, pour sa part, son déficit d'opérations passer de \$12,000, en 1969 à \$67,000, en 1970.

L'actif global de la SGF à la fin de l'exercice s'élève à \$56,713,342. La valeur des investissements au coût est estimée à \$38 millions. De ce total, près du tiers, soit \$12,555,000, est investi dans le groupe Marine Industries.

Les actions de la SGF étaient vendues originellement à \$10 l'unité. D'après les cours fournis par la Financial Post du 20 mars, les plus récentes transactions, survenues en février, auraient rapporté aux détenteurs qui se sont départis de leurs actions \$4 l'unité. Il faut dire, cependant, que le volume des transactions individuelles est, à ce chapitre, très réduit. La plupart des actions de la SGF sont, en effet, détenues par des actionnaires institutionnels qui en ont souvent fait l'acquisition pour des motifs autres que sociaux qu'économiques et qui ne manifestent pas, par conséquent, la même nervosité ou les mêmes impatiences que des actionnaires ordinaires.

L'UQAM

ner leurs cours et les étudiants de les suivre.

Mais les membres du Syndicat des professeurs de l'université du Québec (CSN) ont voté un appui inconditionnel à leurs camarades, peu après le débrayage du personnel de soutien de l'UQAM, et ils doivent se réunir de nouveau ce matin, au Gesù, pour déterminer "les moyens à mettre en oeuvre pour organiser les formes de cet appui, le transformer en collaboration".

Un communiqué du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) auquel est affilié le SEUQAM, a véhiculé la nouvelle que les étudiants de l'UQAM ont décidé d'appuyer la greve des non-enseignants de leur université, de se joindre à eux "dans leur travail de défense de leurs intérêts et d'information sur la situation existante" et de respecter les lignes de piquetage. Ces étudiants seraient ceux des modules d'histoire, d'économie, de mathématiques, de sciences techniques, d'animation culturelle, de biologie, d'études littéraires, de sociologie. Le communiqué est également signé par les comités d'action politique de science politique et du module de philosophie.

Le conseil du Québec du Syndicat canadien de la fonction publique affirme dans un communiqué que "c'est majoritairement que les quelque 500 employés de soutien de la constituante de Montréal de l'université du Québec se sont prononcés en faveur de la greve".

De son côté, l'administration de l'UQAM déclare que sur 500 non-enseignants, 400 environ assisteraient à l'assemblée et que la greve fut votée par une faible majorité de 10 voix - soit 199 favorables à l'arrêt de travail et 189 défavorables.

Dans le communiqué syndical, il est dit qu'à la séance de conciliation de mardi "la partie patronale n'avait pas daigné présenter d'offre valable aux yeux du syndicat". Et aussi qu'il y a mécontentement complet en ce qui concerne la permanence: "alors que le syndicat l'exigeait après 18 mois de service, l'employeur la refuse avant 24 mois et en-

Un communiqué du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) auquel est affilié le SEUQAM, a véhiculé la nouvelle que les étudiants de l'UQAM ont décidé d'appuyer la greve des non-enseignants de leur université, de se joindre à eux "dans leur travail de défense de leurs intérêts et d'information sur la situation existante" et de respecter les lignes de piquetage. Ces étudiants seraient ceux des modules d'histoire, d'économie, de mathématiques, de sciences techniques, d'animation culturelle, de biologie, d'études littéraires, de sociologie. Le communiqué est également signé par les comités d'action politique de science politique et du module de philosophie.

Le conseil du Québec du Syndicat canadien de la fonction publique affirme dans un communiqué que "c'est majoritairement que les quelque 500 employés de soutien de la constituante de Montréal de l'université du Québec se sont prononcés en faveur de la greve".

De son côté, l'administration de l'UQAM déclare que sur 500 non-enseignants, 400 environ assisteraient à l'assemblée et que la greve fut votée par une faible majorité de 10 voix - soit 199 favorables à l'arrêt de travail et 189 défavorables.

Dans le communiqué syndical, il est dit qu'à la séance de conciliation de mardi "la partie patronale n'avait pas daigné présenter d'offre valable aux yeux du syndicat". Et aussi qu'il y a mécontentement complet en ce qui concerne la permanence: "alors que le syndicat l'exigeait après 18 mois de service, l'employeur la refuse avant 24 mois et en-

Le ministre fédéral a évité de présenter des exemples qui touchent le Québec. Son sous-ministre, M. Tom Kent, toutefois, a précisé que la hausse du chômage au Québec n'était pas spectaculaire puisque le taux de chômage québécois a toujours été de 25 à 30% supérieur à celui de la moyenne nationale et que ce taux est actuellement de 26% supérieur à celui du reste du pays. M. Kent a par ailleurs souligné qu'il y avait eu une amélioration considérable de l'économie dans les Maritimes au cours de l'année dernière.

Le seul député libéral présent, M. Joseph Guay, du Manitoba, s'est plaint quant à lui du peu de cas que le gouvernement faisait du chômage dans les provinces de l'Ouest et de l'intérêt exclusif que portait le ministre envers les Maritimes.

Le député de Moncton, M. Charles Thomas, enfin, craint que les millions de dollars consacrés à la promotion régionale ne servent à rien puisque, selon lui, ce sont les grands centres industriels qui doivent être aidés. C'est le climat général de l'économie qui a une répercussion sur les économies régionales, a-t-il affirmé.

Stevens accuse les États-Unis

FREETOWN (AFP) - M. Siaka Probyn Stevens, premier ministre du Sierra Leone, a déclaré hier que les États-Unis avaient participé à la tentative de coup d'État dont il a été victime la semaine dernière.

Le premier ministre, qui parlait au cours d'une session extraordinaire du parlement, a précisé que l'épouse d'un officier supérieur de l'armée avait été arrêtée pour avoir rendu de fréquentes visites à l'ambassade des États-Unis à Freetown. Il a d'autre part annoncé la création d'une milice populaire au Sierra Leone.

De son côté, M. Jusu Sheriff, chef de l'opposition, a condamné sans réserve "l'assassinat et la violence", et s'est déclaré contre l'alliance militaire passée avec la Guinée.

Le parlement était fortement gardé à l'occasion de cette session par des détachements de soldats nationaux et guinéens.

ARCHAMBAULT



À Montréal, le 30 mars 1971, à l'âge de 73 ans est décédé Monsieur Azarie Archambault. Retraité de la Commission des Transports de Montréal, il demeurait au 5057 De Lanudière à Montréal. Il laisse dans le deuil son épouse, née Bernadette Boivin, et sa fille Micheline, annonceur à Radio-Canada à Québec.

Lui survivent également ses sœurs et beaux-frères: Florida et Joseph Lavigne, Jeanne Chartrand et Cécile et Édouard Tessier. Aussi les belles-sœurs et beaux-frères Auréole Gauthier, Blanche Mercier, Alice Boivin, Irène Lamarche, René et Léonne Boivin, Édouard et Annette Boivin, François et Fernande Brodeur.

Monsieur Archambault est exposé à la Société Coopérative des Frais Funéraires, 4848 Boulevard St-Jacques, à Québec, le samedi matin à 10.45 heures pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service aura lieu à 11 h. L'inhumation se fera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

DÉCÈS

HUOT Mathilde, A Montréal, le 30 mars 1971, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme Ernest A. Huot, née Mathilde Béllisle, autrefois de Granby, demeurant au 4220 Henri-Julien. Elle laisse dans le deuil ses neveux; le Colonel Gérard Roberson, de Santa Barbara, Cal., Jacques Béllisle, Ernest Beauchemin C. R. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 avril. Le convoi funéraire partira du Salon Georges Godin Engr. No 528 rue Rachel est à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9.00 heures. Et de là au cimetière de Marieville lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Autoroute

Le PQ: lutte à outrance contre l'octroi de crédits

QUÉBEC (Le Devoir) - Les députés du Parti québécois ont mené une lutte à outrance (filibuster) hier soir contre l'adoption de crédits pour l'autoroute est-ouest à Montréal, mettant ainsi le gouvernement dans l'eau bouillante, étant donné que les crédits sont déjà engagés, que des appels d'offres ont été lancés et que des expropriations sont faites.

Ils se faisaient ainsi l'écho des protestations populaires dans leurs comités. Ce n'est que sur le coup de minuit que les crédits supplémentaires de \$52.5 millions pour l'exercice qui a pris fin hier soir ont été adoptés sur division, le PQ s'y opposant jusqu'à la limite.

Plus tôt dans la soirée, l'Assemblée nationale était saisie d'une motion présentée par le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, demandant que le comité des subsides réduise de \$8 millions à un dollar, les crédits exigés pour la construction de l'autoroute est-ouest. En d'autres termes, de geler le projet pour reconsidération.

À la suite du ministre Bernard Pinard, six députés de l'opposition ont participé au long débat débuté au cours de l'après-midi: MM. Fernand Lafontaine (UN), Aurèle Audet (RC), Robert Burns (PQ), Claude Charron (PQ) et Camil Samson

core à compter du 1er juillet 1969 seulement, ce qui a tout simplement pour effet de faire en sorte qu'à l'heure actuelle, si le syndicat acceptait la chose, aucun employé de cette institution ne détiendrait de permanence ou sécurité d'emploi.

La partie patronale affirme pour sa part que "l'UQAM a bel et bien accepté la clause de permanence après 18 mois dans l'unité syndicale et en a informé hier (mardi) à 19 heures, soit avant l'assemblée, les chefs du SCFP. Le texte final de l'offre globale de l'UQAM a été remis en mains propres par le conciliateur M. Jacques Brûlé, président québécois du SCFP."

Il convient ici de noter que le syndicat parle de "18 mois dans l'unité syndicale" et que celle-ci n'existe que depuis le 14 août 1970.

Dans l'interprétation des offres salariales, il y a également, de part et d'autre, des différences d'appréciation qui font que les deux parties ne parlent pas la même langue. Ce que la partie patronale appelle du "rattrapage" quand il s'agit de rajustements dans les échelles de salaires, est considéré comme de l'acquis par la partie syndicale. Parce que ce "rattrapage" représente 4.5% de la masse salariale de cette catégorie, l'UQAM soutient qu'elle offre à son personnel technique et de bureau (378 employés) une augmentation globale de 10.5%, alors que le syndicat n'évalue cette offre qu'à 6.5%.

Autres points obscurs: 1) le SEUQAM dit que l'UQAM "refuse catégoriquement toute rétroactivité salariale", tandis que la partie patronale se contente de déclarer que cette question a été discu-

(RC). Et à mesure que la soirée vieillissait, l'amertume et l'arrogance du pouvoir, par toutes sortes d'interruptions et d'injures, se faisaient sentir plus lourdement que jamais auparavant.

Pour l'Union nationale, l'ancien ministre de la voirie et député de Labelle, M. Fernand Lafontaine a fait ressortir qu'Ottawa, en refusant de renouveler l'entente sur la transcanadienne a empêché le Québec de terminer son tracé, lui causant ainsi préjudice à la faveur des autres provinces. Selon M. Lafontaine, le fédéral a refusé au Québec ce qu'il a accordé aux autres provinces.

Quant au député créditiste d'Abitibi-ouest, M. Aurèle Audet il s'est demandé pourquoi le gouvernement imposait la construction d'une autoroute à des populations qui n'en veulent pas et a invité le ministre Pinard à réaliser ses projets plutôt, dans la région de l'Abitibi.

Du côté du Parti québécois, alors que le député Charron soulignait l'absence de consultations populaires, le député Burns a critiqué le projet "conçu sans qu'on ait prévu le relogement de milliers de familles". Il a également fait ressortir le danger d'entraîner de nombreuses mises à pied, et conséquemment la démolition des usines, sans savoir si elles seront reconstruites au Québec.

tée mais qu'aucune décision n'a encore été prise; 2) le syndicat dit que les représentants de l'UQAM se sont toujours plus à revenir sans cesse sur des clauses déjà paraphées, ce que nie catégoriquement le recteur de l'UQAM.

Et tandis que le syndicat affirme que "plusieurs autres items importants à toute convention collective normale font également l'objet d'une mécontentement complète entre les parties en cause", la partie patronale déclare ce qui suit:

"Une des principales offres faites par l'UQAM, celle de la sécurité d'emploi, devient un point central dans la convention collective entre l'UQAM et le SEUQAM. Les clauses à cet effet couvrent toutes les modalités d'application touchant la garantie de l'emploi après 18 mois dans l'unité syndicale, l'ancienneté, l'évaluation des tâches, la classification du personnel, le recyclage, le changement à une autre fonction à l'intérieur de l'UQAM ou dans le réseau de l'UQ."

"À l'heure présente, le conflit actuel se réduit à une question monétaire. D'une part, l'UQAM offre en augmentations salariales le maximum de 6% qui est consensuelle comme dépense autorisée par le ministère de l'éducation. De son côté, le syndicat revendique une hausse de la masse salariale de 16%.

Bref, tout en reconnaissant qu'il n'a pas à défendre la politique salariale du gouvernement, le recteur de l'UQAM a déclaré qu'il doit s'en tenir au budget qui lui est fixé.

Si les parties sont d'accord, il se peut qu'il y ait une rencontre avec le conciliateur à 14h30 aujourd'hui.

Une semaine, c'est trop court pour aller quelque part? Profitez alors de notre semaine de 10 jours! Pour seulement \$99, vous avez une Oldsmobile Cutlass ou une autre excellente voiture flambant neuve. Vous en profitez pleinement pendant deux fins de semaine et toute la semaine entre-temps. Vous partez avec un plein réservoir d'essence gratuit et ne payez

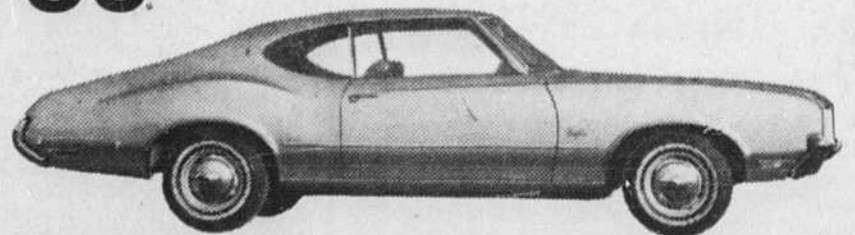
aucun frais de millage sur les 500 premiers milles. Si vous n'avez pas de carte de crédit Tilden, nous acceptons les cartes Esso, Gulf, Shell et pratiquement toute carte de crédit reconnue. P.S. Si vous allez aux États-Unis ou outre-mer, nous pouvons réserver une voiture pour vous par l'entremise de nos amis de la National Car Rental.

Deux fins de semaine... dans une semaine?

Calendar grid showing car rental availability for various days of the week.



La semaine de 10 jours à \$99.



Une entreprise de chez nous qui fait tout ce qu'elle peut pour vous!

Pour réservations au Canada ou à l'étranger, composez 842.9445

informations

internationales



Transportant leurs rares effets personnels dans des cantines, des familles fuient Dacca, la capitale du Pakistan Oriental, dont de nombreux secteurs ont été démolis par l'armée fédérale. Cette photo, prise lundi, a été reçue hier à Londres. (Téléphoto AP)

En territoire laotien

Saigon lance une opération de commando

Une nouvelle offensive sud-vietnamienne a été lancée hier matin contre la base nord-vietnamienne "611", située en territoire laotien, à quelque soixante-dix km de la frontière sud-vietnamienne.

Cette opération, au cours de laquelle environ 300 "rangers" sud-vietnamiens ont été déposés autour de la base par 80 hélicoptères américains "Iroquois", avait déjà été tentée, sans succès, lundi dernier. Les hélicoptères de combat lance-roquettes "Cobras" qui précédaient les "Iroquois" avaient été obligés de rebrousser chemin devant l'intensité du feu adverse. Depuis, l'aviation américaine avait bombardé la région pratiquement sans arrêt, afin de préparer l'offensive de mercredi matin.

Cette offensive fait partie de l'opération "Lam Son 719" qui continue, a pré-

cisé le président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu, au cours d'une conférence de presse tenue hier matin sur le front nord des opérations, à une vingtaine de km de la zone démilitarisée.

A cette occasion, le président Thieu a dressé un bilan très positif de l'opération "Lam Son 719", en dépit du retrait précipité des forces sud-vietnamiennes, qui, a-t-il expliqué, a été décidé "parce que nous avions atteint nos objectifs".

Résumant la situation, le président Thieu a même estimé que les Sud-Vietnamiens avaient infligé aux communistes "un Dien Bien Phu moral, politique et psychologique", mais les observateurs n'ont pas manqué de souligner qu'il s'agit bien d'une opération de prolonger son allusion au plan strictement militaire des opérations.



Aucun débat ne semble marquer le 24ème congrès du PCUS

MOSCOU (AFP) — Après une première journée largement ouverte à l'information par le canal de la télévision, qui diffusa en direct le rapport de six heures de M. Leonid Brejnev, le huis clos est tombé hier en même temps qu'une partie de l'intérêt, sur la première séance de travail du 24ème congrès du PC de l'URSS.

A en juger par les courts résumés fournis par l'information officielle, les orateurs soviétiques et étrangers qui se sont succédés pendant toute la journée à la tribune ont, pour les pre-

miers (dont le plus important fut Piotr Chelest, chef du parti ukrainien et membre du politburo), glorifié le rapport de M. Brejnev, en ascension visible, et pour les seconds, exalté l'amitié avec le parti soviétique et l'URSS.

Trois grands témoins au pouvoir, dont un "inconnu", M. Edward Gierek de Pologne, ont développé ce thème dans l'optique de leurs problèmes nationaux, sans qu'on ait pu déceler, à travers leurs courtes interventions, le germe d'un quelconque "débat" interne, anti-chinois ou autre.

M. Le Duan de Hanoi, très ovationné, a eu des mots flatteurs pour l'URSS, et a pronostiqué la défaite américaine en Indochine. M. Walter Ulbricht (RDA) a affirmé que la ratification par Bonn de ses traités avec Moscou et Varsovie "était la tâche primordiale pour la sécurité européenne". M. Gierek, qui remplaçait pour la première fois l'ex-leader Vladislav Gomulka dans une grande manifestation communiste, a dit que "les difficultés de ces derniers temps en Pologne seraient surmontées".

La RAU convoque un sommet arabe pour régler la situation en Jordanie

LE CAIRE (AFP) — La République Arabe Unie a lancé hier un appel en faveur de la convocation d'un sommet des rois et chefs d'Etat arabes pour examiner la situation en Jordanie.

Dans cet appel, communiqué hier matin aux chefs des missions diplomatiques arabes accrédités au Caire, la République Arabe Unie se déclare prête à accueillir les dirigeants arabes dans la capitale égyptienne, mais précise que ce sommet, "d'une extrême urgence pourrait se tenir dans n'importe quelle capitale arabe.

(A Amman, le roi Hussein devait, quelques heures plus tard, faire une proposition dans le même sens. Il a demandé aux rois et chefs d'Etat arabes de se réunir le plus tôt possible, en Jordanie ou ailleurs, pour "examiner sérieusement la situation, dresser le bilan de la politique arabe et définir les responsabilités", à un moment où "la question palestinienne traverse une phase dangereuse mettant en cause le destin de toute la nation arabe".)

L'appel de la République Arabe Unie souligne que l'initiative égyptienne fait écho à un appel lancé par l'Organisation de libération de la Palestine et par plusieurs patriotes arabes qui la soutiennent.

ne pas être seuls et pouvoir compter sur la solidarité arabe au cas où des jours sombres reviendraient à nouveau pour l'Egypte.

La convocation du sommet pour étudier la situation en Jordanie a en outre l'avantage de permettre à la République

Arabe Unie de se poser à nouveau en champion du droit des Palestiniens. Il y a trois jours, les autorités égyptiennes autorisaient l'organisation de résistance palestinienne "Al Fatah" à reprendre ses émissions sur les antennes de la radio du Caire.

Avec une célérité inattendue

Pékin restitue l'avion et ses passagers, même américains

MANILLE (AFP) — L'avion philippin détourné mardi sur Canton est revenu hier à Manille. A son bord se trouvaient les 19 passagers et cinq membres d'équipage qui avaient participé, bien involontairement, au premier détournement vers la Chine populaire. Vingt autres passagers avaient pu quitter mardi l'avion à Hong Kong, avant qu'il ne s'envole vers Canton.

Devant une foule de journalistes, l'équipage et les passagers ont raconté leur odyssée inattendue. Le commandant de bord a précisé qu'il y avait six pirates de l'air, tous jeunes. Le détournement, a-t-il raconté, s'est passé sans incidents: "ils sont entrés dans la cabine de pilotage et ont braqué un pistolet contre moi. Je me suis contenté de leur demander ou ils voulaient aller."

raconté que les autorités de l'aéroport lui ont fait remarquer: "bien que les imperialistes américains soient des ennemis de notre république populaire, nous

laissons les Américains repartir pour Manille". Avant de quitter l'aéroport de Manille, tous les passagers ont été interrogés par la police.

LE SEXE ET LA VIE FAMILIALE

Cours d'été Du 5 juillet au 13 août 1971

Programme intensif d'études à l'intention des éducateurs, des travailleurs sociaux, des infirmières, des membres du clergé ou de toute autre personne intéressée

DU 5 AU 23 JUILLET: Au campus de l'Université d'Ottawa

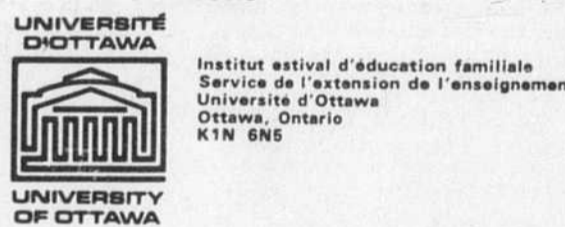
1. La vie et la sexualité: évolution des attitudes et des valeurs

2. Processus de maturation: psychophysiologie et biogénétique chez l'enfant; la moralité, la culture ainsi que le développement psychosexuel chez l'adolescent

DU 26 JUILLET AU 13 AOÛT: Au camp d'été de l'Université (près de Gracefield, Qué.)

1. La vie familiale: le choix de l'époux, le décès, le divorce

2. Le monde de la drogue: problèmes psychosociologiques et psychopharmacologiques, la drogue devant la loi, à l'école



ce confort là



...celui de la Renault 16 automatique

Quand la route est encombrée, quand la circulation est dense, le confort, c'est une transmission automatique, de type nord-américain, 3 vitesses, d'une douceur incomparable; c'est la nervosité du moteur, sa puissance, ses reprises.

Quand la route est difficile, agressive, défoncée, le confort, c'est la suspension indépendante à barres de torsion.

Quand la route est sinueuse, quand les virages se multiplient, le confort, c'est la tenue

de route exemplaire d'une traction avant.

Quand la route est dangereuse, quand le mauvais temps est de la partie, le confort, c'est la visibilité, le dégivrage électrique de la glace arrière, les freins à disque, les pneus à carcasse radiale.

Quand la route est longue, le confort, c'est celui des sièges inclinables à volonté, l'aménagement intérieur luxueux, la ventilation à niveaux différenciés; c'est la commodité d'une cinquième porte et beaucoup d'espace pour les

bagages; c'est aussi de savoir que cette voiture est fabriquée au Québec et qu'il y a en Amérique du Nord plus de 600 installations Renault à votre service.

Quand la route fait partie de votre vie, le confort automobile n'a pas de prix. Mais il a un nom: Renault 16.

La raison du confort est toujours la meilleure.



Carrières et Professions

Voir autres
carrières
en Page 9

L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau
recherche
JEUNE INGÉNIEUR SANITAIRE
comme secrétaire permanent.
Salaire jusqu'à \$13.000.
Faire parvenir curriculum vitae au:
**6065 ouest, rue Sherbrooke, suite 4
Montréal 261**

**LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES**
OFFRE D'EMPLOI
**ADJOINT AU DIRECTEUR
DES SERVICES PÉDAGOGIQUES**

FONCTIONS:
Sous la responsabilité immédiate du directeur des services pédagogiques, le titulaire de ce poste s'occupera principalement de la pédagogie des cours par télévision en circuit fermé et sur rubans magnétiques. Il accomplira également toute autre tâche administrative que pourra lui confier le directeur des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:
1- diplôme universitaire dans l'une des disciplines enseignées au Collège ou l'équivalent;
2- expérience dans l'enseignement au niveau collégial et, si possible, dans l'administration scolaire;
3- expérience pertinente à la fonction susmentionnée.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation
DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
1er juin 1971.

Adresser demande et curriculum vitae avant le 15 avril 1971 à 17 heures au bureau du:
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
Collège de Trois-Rivières,
3500 de Courval,
Trois-Rivières.**

**LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET
PROFESSIONNEL RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD**
recherche les services d'un
DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
Le Directeur Général est le principal administrateur du Collège Régional.

Il veille à l'exécution des décisions du Conseil et du Comité exécutif.
(Loi des C.E.G.E.P., art. 20)

Conformément aux règlements établis par le Conseil, il délègue certaines de ses responsabilités ainsi que l'autorité correspondante à ses directeurs de campus et de services.

Il veille à l'élaboration des plans de développement à court et à long terme qu'il doit soumettre au Comité Exécutif et au Conseil.

Il assure la participation et la communication constante à tous les paliers du personnel.

Il assure la préparation du budget, du contrôle budgétaire, des états financiers et des statistiques.

QUALIFICATIONS:
Degré universitaire reconnu, 18 ans de scolarité
Avoir une expérience reconnue dans l'administration et l'enseignement au niveau collégial ou supérieur.

TRAITEMENT:
À discuter au moment de l'entrevue.

DÉTAILS PARTICULIERS:
Le candidat devra être bilingue et connaître le milieu. Il sera appelé à voyager fréquemment entre Baie-Comeau-Hauterive et Sept-Îles. Lieu de siège social: Baie-Comeau.

Documents remis pour l'étude du dossier: • demande écrite • curriculum vitae • attestation officielle de la scolarité et de l'expérience.

DATE LIMITE: 15 avril, 1971.
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande à

**Monsieur Horacio E. Cormier,
Président du CEGEP régional de la Côte Nord,
Casier Postal 213, Havre St-Pierre, P.Q.**

**LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET
PROFESSIONNEL RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD**
recherche les services de deux
DIRECTEURS DE CAMPUS

1- Pour le campus de Manicouagan situé à Hauterive
1- Pour le campus de Mingan situé à Sept-Îles

FONCTIONS:
Le Directeur de Campus assume la responsabilité générale du campus sous l'autorité du Directeur Général. Il délègue certaines de ses responsabilités ainsi que l'autorité correspondante à ses adjoints.

En particulier, il assume les responsabilités suivantes:
- la préparation des plans de développement du campus à court et à long terme;
- la coordination de tous les services du campus, l'unification des efforts et la communication constante à tous les paliers du personnel à l'intérieur du campus;
- la préparation du budget du campus, l'approbation des dépenses autorisées, les statistiques relatives au campus;
c'est lui qui doit le présenter au Directeur général.
- à l'intérieur des politiques établies de l'administration;
- les relations internes et externes du campus;
- le recrutement des membres du personnel nécessaires au fonctionnement du campus;
- l'exécution de toutes les tâches que le Directeur général peut lui confier.

QUALIFICATIONS:
Degré universitaire. Avoir une expérience pertinente et reconnue à la fonction.

TRAITEMENT:
À discuter au moment de l'entrevue.

DÉTAILS PARTICULIERS:
Le candidat devra être bilingue et connaître le milieu. Documents remis pour l'étude du dossier: • demande écrite • curriculum vitae • attestation officielle de la scolarité et de l'expérience.

DATE LIMITE: 23 avril, 1971.
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande à

**Monsieur Horacio E. Cormier,
Président du CEGEP régional de la Côte Nord,
Casier Postal 213, Havre St-Pierre, P.Q.**

**DIVISION SCOLAIRE DE ST-BONIFACE # 4
OFFRES D'EMPLOIS
PROFESSEURS BILINGUES POUR
LES COURS D'ARTS MÉNAGERS**

dans une école secondaire de St-Boniface, Manitoba.
Cuisine - en fonction pour septembre, 1971
Couture - en fonction immédiatement
Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en insistant sur leur compétence et leur expérience. Interview sera nécessaire pour candidats choisis.

Les intéressés doivent adresser leur demande au:
**Bureau du Surintendant,
Case Postale 99,
St-Boniface 6, Manitoba.**

**LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL**

**SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
Professeurs demandés à temps partiel
FRANÇAIS
(langue seconde)**

QUALIFICATIONS EXIGÉES:
- Bonne culture générale
- Excellente connaissance du français
- Formation dans une méthode d'enseignement du français, de préférence L.F.I.
- Expérience de l'enseignement

Téléphonez à 525-6311 poste 559 pour obtenir une formule de demande d'emploi.

**Compagnie des Jeunes Canadiens
ANALYSTE DE LA GESTION**

DESCRIPTION EN ABRÉGÉ
Sous la direction et la supervision générale du directeur des finances et des services administratifs, vérifier les méthodes de gestion, mettre au point des systèmes et méthodes, agir à titre de conseiller en ce qui a trait à la législation ouvrière, aux autres exigences statutaires et à la classification des employés.

QUALITÉS REQUISES
Diplôme universitaire, de préférence en administration ou en comptabilité et environ trois années d'expérience à titre de vérificateur ou analyste de la gestion.

CLASSIFICATION ET ECHELLE DE SALAIRE
Catégorie I (CJC) - \$10,500 - \$11,931 (Classification équivalente à celle d'un agent des services administratifs - niveau 4 - dans la Fonction publique)

Faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 12 avril 1971 à:

**Mme Theresa Watters
Service du Personnel
Compagnie des Jeunes Canadiens
323, rue Chapel
Ottawa 2, Ontario.
K1N 7Z2**

**Collège d'enseignement général
et professionnel MONTMORENCY
PROFESSEURS**

**LE CEGEP MONTMORENCY, DANS LE CADRE
D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL D'INDIVIDUALI-
SATION DE L'ENSEIGNEMENT, REQUIERT LES
SERVICES DE PROFESSEURS À PLEIN TEMPS
POUR REMPLIR LES TÂCHES SUIVANTES, AVANT
L'OUVREMENT OFFICIELLE DU COLLÈGE:**

- micro-grader l'enseignement de leur discipline;
- préparer les guides pédagogiques détaillés des étudiants (plans d'études);
- participer à la production audio-visuelle.

On demande un professeur (1) dans chacune des disciplines suivantes:

- Techniques de génie chimique
- Physique et Géologie
- Sciences graphiques
- Électrotechnique
- Techniques de l'alimentation et conception des laboratoires
- Techniques de l'aménagement (tech. urbano-industrielles)
- Bibliotechnique
- Techniques administratives
- Informatique (enseignement)
- Psychologie
- Arts plastiques
- Français (linguistique)
- Anglais (langue seconde)
- Langues vivantes
- Techniques des gaz
- Techniques de laboratoires (sc. naturelles)
- Arts appliqués (Photo-graphisme)
- Techniques de la mécanique
- Techniques infirmières

QUALIFICATIONS DES CANDIDATS
SCOLARITÉ: Premier degré universitaire ou l'équivalent.
EXPIÉRIENCE: Un an d'enseignement dans un cegep dans la discipline choisie.

INTÉRÊT: Pour l'individualisation de l'enseignement.
ENTRÉE EN FONCTION
L'entrée en fonction pourra se faire à deux dates différentes:
- soit le 15 mai 1971
- soit le 1er août 1971

N.B.: Nous prions ceux dont nous avons déjà les dossiers, de ne pas renouveler l'envoi de ceux-ci.
Les nouveaux candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, avant le 9 avril 1971, au:

**Secrétaire général
CEGEP Montmorency
3719, Boulevard Lévesque
Chomedey, Laval.**

**Hôpital de la région métropolitaine recherche
DIRECTEUR MÉDICAL**

Éventuellement le candidat peut avoir la possibilité d'accéder au poste de directeur général. Les candidats feront parvenir leur curriculum vitae mentionnant âge, formation et expérience à:

Case 1464, Le Devoir

BUREAU D'INITIATION À LA GÉRANCE
LE POSTE:
Programme en cinq étapes dont le but est de former des gérants de langue française.

LE CANDIDAT:
- Canadien français bilingue
- Gradué universitaire depuis au moins 2 ans
- Agé entre 24 et 30 ans
- Résident à Montréal depuis au moins 5 ans

Les deux candidats choisis recevront un excellent salaire en plus de tous les autres bénéfices.

S'adresser à:
**Bureau d'Initiation à la Gérance
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
1140 ouest, boul. de Maisonneuve, ch. 903
Montréal 110, Qué.
Tél.: 288-7172 poste 42**

LE C.E.G.E.P. DE LA POCATIÈRE
recherche les services de professeurs dans les matières suivantes pour l'année académique 1971-72

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
Qualifications: Baccalauréat en Sciences administratives.

TECHNIQUES INFIRMIÈRES
Qualifications: Baccalauréat en Sciences infirmières ou Licence avec expérience.

TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
Qualifications: Baccalauréat en Sciences de l'éducation (orthopédagogie ou psychopédagogie).

PSYCHOLOGIE
Qualifications: Baccalauréat en Psychologie.

ÉDUCATION PHYSIQUE
Qualifications: Baccalauréat en Éducation physique.

ARTS PLASTIQUES
Qualifications: Diplôme des Beaux-Arts (sculpture).
Les personnes intéressées devront adresser leur candidature d'ici la fin d'avril à:

**M. Pierre Bilodeau, d.s.p.
CEGEP de La Pocatière
La Pocatière, Qué.
Tél.: 856-1525.**

**CENTRE DE MÉCANOGRAPHIE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Le Centre de Mécanographie participe au développement d'un système intégré d'informatique de gestion; son champ d'action comprend l'analyse organique, la programmation et l'exploitation de systèmes élaborés par le Centre d'Informatique de Gestion.

Postes à pourvoir:
1) CHEF DES OPÉRATIONS:
FONCTIONS:
Gérer les activités d'enregistrement (Key Tape), de contrôle-qualité et d'opérations; diriger un personnel de quinze (15) employés; planifier avec les usagers le cheminement d'exécution du travail; contrôler en élaborant et en utilisant des procédures normalisées de documentation.

QUALIFICATIONS:
Plusieurs années d'expérience en informatique de gestion et en gestion de personnel; expérience administrative requise; aptitude à bien rédiger en langue française.

2) RESPONSABLE DE PROGRAMMATION:
FONCTIONS:
Contrôler les activités de programmation avec attention particulière à l'évaluation temps et coût, à l'utilisation de standards de programmation, à l'optimisation de programmes et aux procédures de "test".

QUALIFICATIONS:
Connaissance pratique de plusieurs langages de programmation; expérience Cobol ANSI; 3 ou 4 ans d'expérience à titre de programmeur senior; expérience souhaitable dans un contexte de programmation pour "Data Base" et/ou communications.

3) RESPONSABLE DU "SOFTWARE":
FONCTIONS:
Étudier le "Software" du manufacturier, recommander le "Software" à utiliser, assurer l'implantation et le bon fonctionnement de ce "Software" en l'adaptant aux besoins du Centre; recommander aux divers secteurs du Centre les techniques à utiliser pour améliorer le rendement du coupe "Hardware-Software"; élaborer et implanter, selon les besoins, des programmes spécialisés; assurer la documentation de ces activités.

QUALIFICATIONS:
Plusieurs années d'expérience dans la programmation dont un minimum de deux (2) ans ou sein d'une équipe d'entretien et de développement de "Software" sur ordinateur utilisant "Remote Batch", "Time Sharing", et/ou "Data Base Subsystem".

Veillez faire parvenir curriculum vitae complet en spécifiant le titre du poste au

**SERVICE DU PERSONNEL,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.**

**PROFESSEURS D'ÉDUCATION
PHYSIQUE DYNAMIQUES**

La Commission Scolaire de Salaberry-de-Valleyfield a besoin de vos services pour l'année académique 1971-72.

POSTES: 1 éducateur physique pour l'enfance exceptionnelle (6 à 12 ans)
1 éducateur(trice) physique pour les classes régulières (1ère à 7e année).

QUALIFICATIONS: - Formation reconnue en éducation physique
- Diplôme d'enseignement ou permis officiel est un avantage.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:
**SERVICE DU PERSONNEL,
C.P. 2000,
VALLEYFIELD,
TÉL.: 514-371-2000.**

**PRÉPOSÉ aux MARGES
(MARGIN CLERK)**

Une grande firme nationale de Courtiers en valeurs mobilières recherche les services d'un Préposé aux Marges expérimenté pour son bureau de Montréal. Le candidat choisi devra connaître les systèmes et méthodes se rapportant aux transactions sur marge aussi bien que les lois et règlements qui s'y rattachent et tels que dictés par les différentes entités régulatrices. De plus, une connaissance des pratiques boursières est absolument nécessaire.

La personne choisie devra faire preuve d'initiative et de jugement, et être capable d'appliquer avantageusement ses connaissances et son expérience antérieure dans ce domaine.

Une connaissance de l'anglais est indispensable.
La compagnie offre de bonnes chances d'avancement ainsi que des avantages marginaux plus qu'intéressants. Le salaire s'accroîtra aux connaissances et à l'expérience antérieures.

Si vous possédez les qualifications mentionnées ci-haut, veuillez nous faire parvenir votre Curriculum Vitae, qui sera traité confidentiellement.
CASE 1463, LE DEVOIR

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

**330, rue Gilmour
Ottawa 4, Ontario**
**M. H. N. O'Connor
Surintendant du personnel**

Les professeurs qui détiennent un brevet d'enseignement pour le secondaire en Ontario ou une lettre de compétence (Letter of Standing) sont priés de faire leurs demandes pour les postes suivants commençant le 1er septembre 1971.

ÉCOLE SECONDAIRE ANDRÉ-LAURENDEAU
M. Rho Scantland, directeur
**235, chemin McArthur
Ottawa 7, Ontario
746-8113**

Sciences générales (2)
Physique (1)
Sciences domestiques (1)
Machines de bureau et mathématiques (1)
Informatique (1)
Éducation physique garçons (1)
Éducation physique filles (2)

ÉCOLE SECONDAIRE CANTERBURY
M. Raymond Sauvé, directeur
**900, avenue Canterbury
Ottawa 8, Ontario
731-7398**

Art dramatique (1)
Physique (1)
Chimie (1)
Arts plastiques (1)
Sténographie et routine de bureau (1)
Dessin industriel (1)
Menuiserie (1)
Sciences familiales (1)
Musique vocale (1)

ÉCOLE SECONDAIRE CHAMPLAIN
M. Omer Deslauriers, directeur
**Rue Lanark
Ottawa 3, Ontario
725-1039**

Arts plastiques (1)
Mécanique d'automobile (1)
Sciences domestiques (1)
Commerce (2)
Éducation physique garçons (1)
Éducation physique filles (1)

ÉCOLE SECONDAIRE DE-LASALLE
M. Maurice Lapointe, directeur
**Rue St-Patrick
Ottawa 2, Ontario**

Sciences domestiques (2)
Mécanique d'automobile (1)
Électricité, électronique (1)
Usinage (1)
Construction (1)
Dessin architectural (1)
Éducation physique filles (1)
Commerce (1)
Dessin mécanique (1)

ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME DE LOURDES
M. Alwyn Mousseau, directeur
**675, rue Church
Ottawa 7, Ontario
745-0041**

Sciences générales (4)
Chimie (1)
Biologie (1)
Musique - instruments à vent (1)
Sciences domestiques (2)
Commerce (1)
Éducation physique garçons (1)
Éducation physique filles (2)
Orientation (1)

Les professeurs doivent faire leurs demandes directement au directeur de l'école.

**ÉVENTAIL DES SALAIRES
1970-71**
(Les négociations de salaire pour 1971-72 se poursuivent.)

Catégorie	Min.	Max.
I	\$7000.	\$12000.
II	7300.	12800.
III	8200.	14400.
IV	8700.	15300.

Les professeurs embauchés pour septembre 1971 seront placés dans une catégorie selon l'évaluation de l'O.S.S.T.F. ou l'A.E.F.O.

Les employés jouissent d'excellents bénéfices.

Panama

Les limites de la 'révolution' des colonels

par PATRICK BOUCHER

Dans la nuit du 11 au 12 octobre 1968, les troupes de la garde nationale, forte d'environ 6,000 hommes, prenaient position aux points stratégiques de la capitale. Un très bref engagement avait lieu au palais présidentiel et un groupe de jeunes, partisans du président Arnulfo Arias, dressaient des barricades dans certains quartiers de la ville. Mais tout rentrait rapidement dans l'ordre: le président déchu se réfugiait chez les Américains de la zone du canal, tandis que les colonels s'installaient à la présidence. L'assise par les querelles stériles que se livraient pendant plusieurs mois les représentants des "grandes familles", la majorité de la population devait assister dans la plus complète indifférence à cette rentrée en force de la garde nationale. De leur côté, soulignant que ce "pronunciamento" avait été provoqué par les "mesures arbitraires" prises par le nouveau chef d'Etat contre certains officiers supérieurs, les plus politisés des Panaméens se disaient alors persuadés qu'une fois leur mauvaise humeur passée, les militaires s'empresseraient de rendre le pouvoir aux civils. Mais, contre toute attente, les colonels manifestaient rapidement leur volonté de prendre réellement les choses en main. Se qualifiant eux-mêmes de "révolutionnaires", ils donnent aujourd'hui à entendre que tout ce qui a été réalisé au cours de ces deux dernières années n'est qu'"un début" et que "la lutte continue". Mais la garde nationale n'est en fait que l'un des piliers du système socio-politique et, respectueuse des structures existantes, sa "révolution" ne peut dépasser certaines limites.

Conçue à l'origine comme un instrument de défense des idées libérales qui commençaient à se faire jour dans le pays, la garde nationale connaît dès 1945, trois ans après sa création, une première transformation. C'est l'époque où les Etats-Unis commencent à se préoccuper de la "montée du communisme" en Amérique latine et la jeune force de police, bénéficiant de l'assistance technique des Américains, se convertit peu à peu en une véritable armée spécialisée dans la lutte contre la "subversion interne".

En 1947, les étudiants opposés à la signature du nouvel accord sur le point d'être conclu entre Washington et Panama, descendent dans la rue et, pour la première fois, la garde nationale affronte les manifestants. Douze ans plus tard, une petite "révolte paysanne" éclate dans l'intérieur du pays. Une colonne militaire placée sous le commandement du capitaine Omar Torri-

jos est dépêchée sur les lieux et l'"ordre" est très vite rétabli.

Prénant de plus en plus de force, la garde nationale s'affirme bientôt comme la seule institution parfaitement structurée du pays. Elle est ainsi progressivement amenée à jouer un rôle de premier plan dans la vie nationale. Il ne s'agit plus seulement de réprimer, il faut également veiller au respect des institutions. Et pendant vingt ans elle va s'en acquitter avec le plus grand zèle.

Ressentant les premiers effets de la dépression économique d'après-guerre, le Panama connaît, en 1948, une grande instabilité politique et les militaires s'imposent, jusqu'en 1952, comme arbitres entre les diverses factions se disputant le pouvoir. Absorbés dans des luttes partisans, les politiciens sont incapables de surmonter cette crise et ils font appel au commandant en chef de la garde nationale. Appuyé par tous les partis politiques, à l'exception des libéraux, le colonel Remon est élu à la présidence, en 1952. Quatre ans plus tard, un civil accède à la magistrature suprême mais il se réclame d'une formation politique fondée par son prédécesseur. Cependant, les colonels panaméens ne semblent guère posséder par cette voie du pouvoir le pouvoir et c'est le candidat de l'opposition qui triomphe aux élections présidentielles de 1960.

En 1968, une nouvelle crise politique éclate au Panama. Accusé de "violation de la constitution" et soupçonné de vouloir "favoriser l'élection" de son candidat aux élections de mai 1968, le président Marco Aurelio Robles est destitué par l'Assemblée nationale en mars 1968. Désigné par les parlementaires comme seul président légal, M. Max Delvalle tente de réunir la Chambre afin de procéder à la révision de la loi électorale. Il en est empêché par la garde nationale dont les troupes encerclent le Parlement. Cette attitude est aussitôt interprétée comme une prise de position des militaires en faveur du président Robles. Mais il semble qu'ils aient seulement voulu assumer, une fois de plus, leur rôle d'arbitre entre les groupes politiques rivaux. D'ailleurs, malgré leur sympathie pour le président sortant, ils ne font rien pour "influencer" les résultats du scrutin et c'est en définitive le candidat de l'opposition qui triomphe.

M. Arnulfo Arias avait déclaré au cours de la campagne électorale qu'il demanderait le renoncement du colonel Bolivar Vallarino, commandant en chef de la garde nationale, à qui il reprochait d'avoir man-

qué d'impartialité. Elu président, il met sa menace à exécution: le colonel Vallarino est envoyé à Washington comme représentant du Panama devant la junte inter-américaine de défense; d'autres officiers sont déplacés ou exilés. L'affaire devait encore se compliquer à la suite de l'intention manifestée par le chef de l'Etat de nommer le nouveau commandant de la garde nationale sans respecter le principe sacro-saint de l'ordre hiérarchique. C'était dépasser la mesure et, onze jours après son accession à la présidence, M. Arias était chassé par les colonels en colère.

Une fois au pouvoir, les militaires vont entreprendre de gouverner la nation. Seuls, ils en sont incapables et ils doivent faire appel pour occuper les postes clés de la nouvelle administration à ceux des politiciens qu'ils considèrent comme les plus honnêtes. Paralysés par son manque d'unité, ce premier gouvernement est un échec et en décembre 1968, la junte décide de mettre sur pied un cabinet de techniciens. Véritable cerveau de l'équipe au pouvoir, le colonel Martinez commence alors à donner une teinte franchement réformiste au régime. En février 1969, il se prononce en faveur d'une réforme agraire intégrale et fait publiquement allusion à de "possibles expropriations de terres". Il est aussitôt évincé par le colonel Omar Torrijos qui s'impose en leader incontesté de la "révolution" panaméenne.

Réformiste modéré, le colonel Torrijos semble essentiellement vouloir canaliser les changements qu'il sait urgents et indispensables. Partisan d'un pouvoir centralisé fort, il essaie de réorganiser le système politique. Mais sa marge de manoeuvre reste très étroite.

Créée en 1903, grâce à une intervention diplomatique et militaire des Etats-Unis, qui souhaitaient reprendre le percement du canal de l'Atlantique au Pacifique - abandonnée par les Français - cette petite république, est d'une importance vitale pour la stratégie américaine. Tout ce qui se passe à Panama est suivi de très près (1) par le géant du nord et l'on peut compter sur lui pour qu'aucun "excès" susceptible de troubler l'ordre établi, n'y soit commis.

(1) Conçue à perpétuité, depuis 1903, au gouvernement de Washington, la zone du canal s'étend de chaque côté du canal sur une largeur de 8 kilomètres. Enclave américaine en terre panaméenne, ce territoire de 1432 km² abrite 60,000 citoyens des Etats-Unis - dont près de 10,000 militaires - et le "Southern Command", quartier général des forces armées américaines en Amérique latine.

L'affaire Borghese

Une insurrection imaginaire

par ROLANDE A. LACERTE

VARESE - Une menace d'insurrection armée visant à renverser le gouvernement italien aurait eu lieu en décembre dernier. Quand la nouvelle a été publiée dans les journaux, les Italiens ont d'abord été sceptiques. Un complot fasciste, allons donc, c'était de l'opéra bouffe! Puis la presse de gauche a abondamment exploité l'événement, parlant d'un complot réactionnaire à l'échelle nationale. La gauche aurait vu là l'occasion rêvée de faire partie intégrante du pouvoir même si le président du conseil M. Colombo avait déclaré, à la veille de son voyage aux Etats-Unis, que l'Italie n'avait pas l'intention d'assaisonner ses macaronis à la sauce chiennne.

Complot il y aurait eu, des arrestations ont été effectuées et des mandats d'arrêt contre les présumés conspirateurs dont l'un, le plus célèbre, M. Junio Valerio Borghese, est en fuite. Mais le public reste sceptique quant à l'ampleur de la menace conjurée et c'est en vain que l'on évoque devant lui, croyant le faire frémir, les mots Grèce des colonels, nouvel Ankara et menace de guerre civile. A force d'entendre crier que le pays est au bord de l'abîme, à la fin on s'y habitue.

Après de vastes perquisitions policières, on a finalement trouvé un butin plutôt maigre. Ce qui a cependant contribué au côté opéra de toute cette affaire est le ton que lui a donné la presse. Le principal présumé conspirateur a été surnommé le Prince noir. En Italie on a une propension à nommer dramatiquement ceux qui font les manchettes. Quand il y a procès, les journaux évoquent la Lolita de Varese, un bandit à moustache est baptisé Genghis Khan, une épouse meurtrière est appelée la veuve noire et le reste est à l'avenant. Même en politique le jeu continue, le ministre du travail est qualifié de "brillante soubrette" par des adversaires et le président du conseil M. Colombo surnommé (mais par l'Express cette fois) le cardinal laïque. D'un côté donc le Prince noir aux noirs dessein, de l'autre le cardinal laïque. A chacun sa partition! En avant la musique. Comme dans Cadet Rousselle cependant c'est parfois gauche droite tire à côté.

Le Prince noir, Junio Valerio Borghese (La Notte fait des gorges chaudes sur le présumé conspirateur: "La révolution devait-elle avoir lieu en décembre ou en Juin?") est en fuite à l'étranger, les uns le disent en Espagne, les autres en Grèce. Né à Rome en 1906, il appartient à l'une des plus illustres familles de Sicile. Selon l'agence de presse AFP, il a été accusé en 1946 d'atrocités et de déportations de résistants italiens et aussi d'actions de guerre contre les troupes anglo-américaines, il avait été condamné à douze ans de prison et amnistié en 1949. Il a récemment fait parvenir, via son avocat, une lettre dont on ignore le lieu de provenance dans laquelle il réclame l'accusation d'activités séditionnaires portée contre lui, prétendant qu'il s'agit là d'une machination de l'Etat, d'un complot politico-policier ridicule.

Personne ne songe à nier toutefois que divers mouvements d'extrême-droite nais-

sent ici et là. A Palerme, des jeunes gens qui posaient sur les murs d'un lycée des affiches dénonçant le complot néo-fasciste se sont battus à coups de poing et à coups de pied avec des partisans de tendances opposées. On ne sous-estime certes pas les mouvements de révolte qui ont secoué pendant plusieurs mois Reggio de Calabre et l'Aquila. Ces révoltes sont attribuées à l'extrême-droite et selon des "documents compromettants" saisis avec des kilos de dynamite au siège ou au domicile des membres des mouvements d'extrême-droite lors des perquisitions policières, on aurait appris qu'il était question de contaminer le nord en étendant la révolte à Milan. De là à un renversement par la force du gouvernement il y a plusieurs pas à franchir!

"Impossible de revenir en arrière, vers un passé réactionnaire et odieux" a déclaré le

président Saragat au cours d'une allocution prononcée à Rome au lendemain de cette affaire tandis que le *Corriere della Sera* ironise: "Nous ne sommes pas une république de bananes". La *Notte* parle des nombreux aspects obscurs du coup d'Etat avorté et en éditorial écrit: "Pourquoi tous les grands pays démocratiques élisent-ils directement le président de la République et nous pas? Pourquoi tous les grands pays démocratiques ont-ils deux ou au maximum trois partis tandis que nous, nous en avons neuf? Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi? Cela est le coup d'Etat qui en Italie ne se fera jamais: c'est-à-dire que nous n'arriverons jamais à modifier démocratiquement, tranquillement, sereinement la Constitution."

L'Italie rêve-t-elle secrètement d'une dictature? Les Italiens veulent-ils vraiment un homme fort? Cette question plusieurs se la posent réguli-

rement et elle a été reprise récemment par Jacques Nobécourt du journal *Le Monde* dans un livre intitulé "L'Italie à viv". "A vrai dire, l'homme de la rue, en Italie, possède une conscience aiguë de la distinction entre le réel et l'utopie. Le réel, c'est le régime républicain. Les consultations législatives depuis 1946 montrent qu'il est unanimement admis: le taux de participation tourne autour de 90%". Faisant état de sondages réalisés par l'institut D.O.X.A. le journaliste ajoute: "L'image globale demeure celle d'un peuple tout à fait contraire aux grands charbonniers, sceptique sur les chances d'une dictature, souhaitant du travail, du pain et de l'ordre. En somme, conservateur de gauche. Toutes les consultations électorales confirment d'ailleurs que la majorité de centre gauche répond bien aux vœux de l'électorat. Seul son axe varie."



UNIVERSITÉ D'OTTAWA

FACULTÉ DE DROIT

SECTION DE DROIT CIVIL

Date limite des demandes d'admission: le 1er juin

La Section de droit civil de la faculté de droit d'Ottawa est une institution reconnue par le Barreau et la Chambre des notaires du Québec, tout comme les autres facultés de droit du Québec. Les candidats détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont admissibles au même titre que les candidats détenteurs d'un Baccalauréat ès arts. Les étudiants québécois qui s'y inscrivent sont éligibles aux bourses d'études offertes par le ministère de l'Éducation du Québec. L'enseignement est dispensé en français.

Pour plus de renseignements, communiquer avec:

Madame Agathe Mayrand
Adjointe aux affaires scolaires
Section de droit civil
Université d'Ottawa
OTTAWA 2, Ontario

Le rappel des Pinto, un tribut à la vigilance de Nader

WASHINGTON (AFP) - Qu'on le veuille ou non, le rappel pour défaut de construction de 204,000 unités du dernier modèle Ford, la Pinto s'ajoute indirectement au tableau de chasse de Ralph Nader, l'homme dont le seul nom est devenu synonyme, au fil des années, de la cause du petit consommateur américain.

Le rappel de toutes les Pinto produites depuis le lancement de cette petite voiture en août dernier jusqu'au 19 mars de l'année en cours, a été annoncé lundi. Le deuxième constructeur automobile

américain s'engage à modifier gratuitement, en une demi-heure, le dispositif anti-polluant placé sur le carburateur de ce modèle. Le défaut en question expose en effet le conducteur au danger d'une explosion sous le capot. Il en a déjà été rapporté une centaine, dont dix ou douze jugées graves, encore qu'aucune n'ait fait de blessés.

Ralph Nader a alerté l'administration fédérale de la sécurité routière au sujet de ce problème dans une lettre en date du 23 mars. Pure coïncidence, déclare la direction de Ford, car les Pinto sorties de ses chaînes dès le 19 étaient déjà modifiées. Mais alors, pourquoi avoir attendu jusqu'au 29 pour rappeler les unités défectueuses?

Aujourd'hui, l'équipe rassemblée autour de Ralph Nader analyse aussi bien la composition d'une boîte de poisson en conserve que les critères de sécurité dans l'industrie du bâtiment et un groupe de sociologues travaillant sous sa direction va jusqu'à s'intéresser au rôle des personnes âgées dans la société dite post-industrielle.

Mais la première cible de cet homme jadis considéré comme le Don Quichotte de la société de consommation avait été Detroit, capitale de la construction automobile.

La publication de son livre "Unsafe at Any Speed", en 1965, avait été suivie de la promulgation, l'année d'après, d'u-

ne loi de la sécurité automobile. Depuis, plus de 15 millions et demi de voitures ont été rappelées temporairement par l'un ou l'autre des grands constructeurs automobiles américains. Le "raffistolage" le plus spectaculaire qui ait été opéré à l'occasion de l'un de ces rappels remonte à 1969 quand la General Motors a été contrainte de modifier non moins de 5 millions d'unités.

Ralph Nader, lui, ne possède pas d'automobile. Cet avocat âgé de 37 ans à peine, a encore l'allure d'un étudiant. Il a enseigné pourtant à l'université de Hartford, dans le Connecticut où il habite, et à celle de Princeton. Le mouvement dont il est l'infatigable animateur l'a investi d'une telle autorité que tous ceux qui s'estiment lésés par la grande industrie, la puissance des conglomérats ou la pollution s'adressent à lui plutôt qu'aux organismes officiels de protection des consommateurs, jugés inefficaces.

Dans un pays où l'on ne croit pas beaucoup à l'intervention de l'Etat, Ralph Nader est devenu une sorte de champion de l'initiative privée, encore qu'il soit l'exact opposé du "self-made man" traditionnel. Malgré les coups qu'il ne cesse de décocher aux businessmen, la Chambre de commerce junior des Etats-Unis l'a proclamé, en 1967, l'un des "dix jeunes gens les plus remarquables de l'année".

Les ventes de véhicules automobiles neufs ont contribué à baisser en janvier pour tomber à 41.603 unités, soit 15,9% de moins qu'en janvier 1970 (49.465) et 20,8% de moins qu'en janvier 1969 (62.469). Il y a eu diminution des ventes de voitures particulières aussi bien que de véhicules utilitaires: le nombre de voitures particulières vendues a diminué de 14,4% et s'est établi à 34.629, et le nombre de véhicules utilitaires a fléchi de 22,7% pour tomber à 6.974. (Données du BPS)

Ventes de véhicules automobiles

Les ventes de véhicules automobiles neufs ont contribué à baisser en janvier pour tomber à 41.603 unités, soit 15,9% de moins qu'en janvier 1970 (49.465) et 20,8% de moins qu'en janvier 1969 (62.469). Il y a eu diminution des ventes de voitures particulières aussi bien que de véhicules utilitaires: le nombre de voitures particulières vendues a diminué de 14,4% et s'est établi à 34.629, et le nombre de véhicules utilitaires a fléchi de 22,7% pour tomber à 6.974. (Données du BPS)

Produits pétroliers

En décembre 1970, les raffineries canadiennes ont produit 42.675.076 barils de produits pétroliers raffinés, soit une augmentation de 7,1% par rapport à décembre 1969. (Donnée du BPS)

Ayez des idées claires à votre réunion d'affaires!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude de grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

NE L'OUBLIEZ PAS LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM

Carrières et Professions

Traitement jusqu'à \$22,000

CHEF PENSIONS
Venez faire partie d'une équipe de spécialistes de la haute direction de la gestion.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR
Le gouvernement du Canada a besoin d'un expert pour l'élaboration de politiques et l'évaluation des programmes du domaine des pensions applicables à la Fonction publique du Canada et aux sociétés de la couronne.

Si vous gagnez actuellement \$15,000 par année ou plus et si vous possédez:

1. Un diplôme d'université;
2. Une connaissance de l'actuariat;
3. 5 ans d'expérience au moins dans le domaine des pensions.

Écrivez à:

MONSIEUR R.J. ALLEN
PIÈCE 182
EDIFICE DE LA CONFÉDERATION
OTTAWA 4 (ONTARIO).

Veuillez mentionner la référence No 71-430-9.

OTTAWA
Fonction publique du Canada

pour aller au centre-ville...



prenez la vie du bon côté, prenez le métro et l'autobus!

Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal

montreal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algonquin, etc.

fonds mutuels

FONDS table with columns: OFF., DEM., and various fund names like Acro, Adair, Alcan Special, etc.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse canadienne table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algonquin, etc.

les indices

Indices table with columns: MONTREAL, TORONTO, DOW JONES and various index values.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse canadienne table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algonquin, etc.

flashes

SUR LA BOURSE

Les transactions sur les actions de Triton Explorations pourront de nouveau avoir lieu sur la Bourse Canadienne à compter d'aujourd'hui.

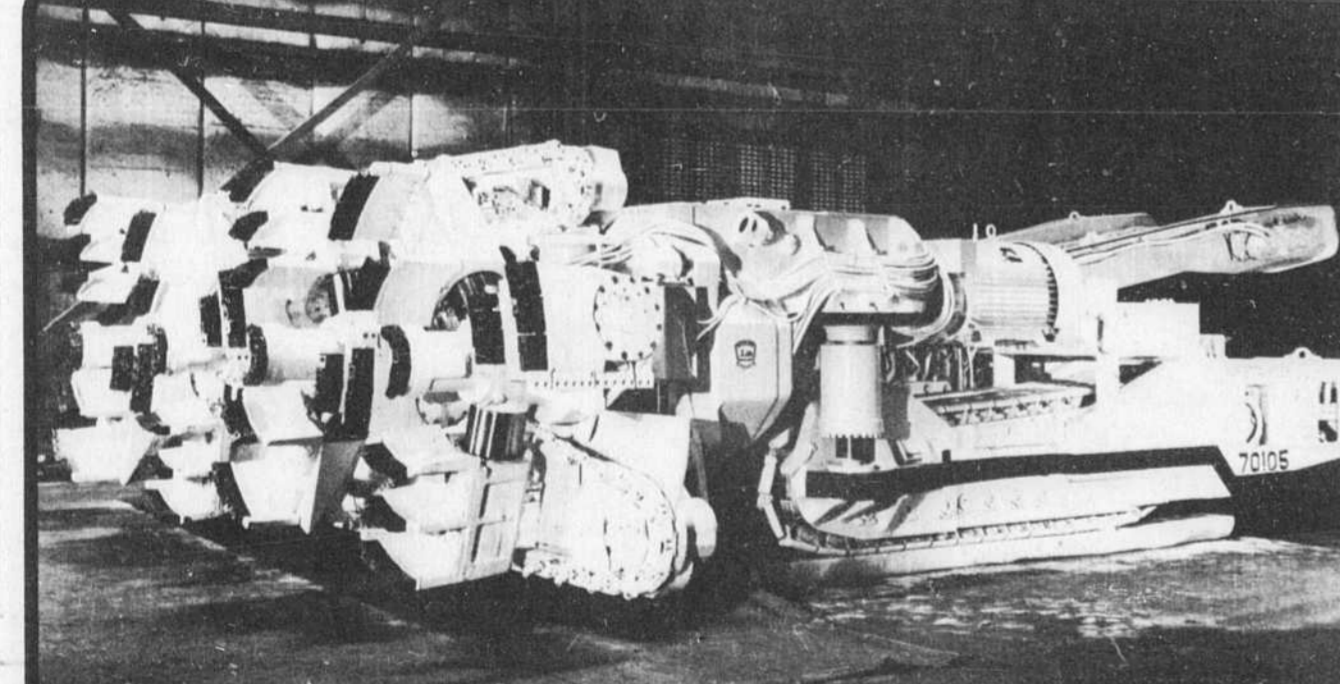
HUDON ET ORSALI LIMITEE



M. Roy D. Wolfe, président d'Oshawa Wholesale Limited, annonce la nomination de M. Guy Hudon au poste de président et directeur général de Hudon et Orsali Limitée.

"Primeur" mondiale à la Sylvite - mine de potasse en Saskatchewan

L'avaleuse de rocs à quatre têtes



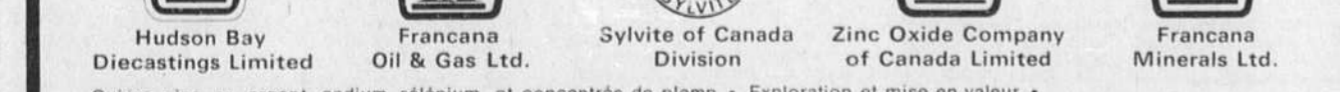
Surnommée la "grosse Mariette", cette machine géante de 250 tonnes est la première du genre au monde. Avec ses quatre têtes, elle peut percer un tunnel de 8 pieds de haut et de 26 pieds de large au rythme de 1 pied à la minute; chaque minute, elle extrait 11 1/2 tonnes de minerai.

Deux de ces machines, chacune rejetant le minerai sur sa propre courroie convoyeuse extensible (maximum de 2,000 pieds), contribuent à l'efficacité

d'un système d'extraction souterraine continue à la division Sylvite d'Hudson Bay Mining.

La concurrence est acérée dans l'industrie minière. Il faut suivre les progrès de son temps, mais chez Hudson Bay Mining, nous nous efforçons de les devancer.

Le Canada compte sur l'industrie minière - vous pouvez compter sur nous.



Aluivre, zinc, or, argent, cadmium, sélénium, et concentrés de plomb • Exploration et mise en valeur •

Cultures au zinc coulé sous pression • Pétrole brut et gaz naturel • Potasse • Oxyde et poudre de zinc • Sulfate de soude • Métaux et produits chimiques de qualité, par un grand producteur minier.

HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED

P.O. Box 28, Toronto-Dominion Centre, Toronto / Téléphone: (416) 362-5233

CHICAGO EN B747 PAR AIR FRANCE... SEULEMENT PAR AIR FRANCE!

Profitez de votre prochain voyage à Chicago pour goûter au confort de notre B747. Air France, la seule ligne B747 Montréal-Chicago.

Correspondances faciles vers toutes les grandes villes de l'ouest américain et du Middle West: Los Angeles, San Francisco, Kansas City, Minneapolis, Milwaukee, St. Louis, Las Vegas, Dallas et Denver.

Le B747 d'Air France vers Chicago tous les jours. Départs: Vers Chicago: 16h30 Vers Montréal: 16h20

AIR FRANCE table with columns: Destination, Class, Price, and various flight details.



Vente de Disques avant Pâques chez Archambault

25% d'escompte sur TOUS nos DISQUES

Saisissez cette occasion pour choisir de nombreux cadeaux



- 1- DEUTSCHE GRAMMOPHON 2720-007-Beethoven - Les 9 Symphonies - Les Chœurs et l'Orchestre de la Philharmonie de Berlin - Herbert Von Karajan - Album de 8 disques. Ord. 33.00 Spec. 26.40
- 2- DEUTSCHE GRAMMOPHON 2720-008 - Beethoven - Les Concertos - 5 Concertos pour piano Concerto pour violon - Triple concerto - Romances pour violon (Kempff) - Anda - Fournier - Oistrakh) Album de 6 disques. Ord. 26.00 Spec. 20.80
- 3- DEUTSCHE GRAMMOPHON 2720-017 - Lieder - Beethoven - Musique Chorale - Jésus au Mont des Oliviers - Fantaisie Chorale - Ah Perfido - Arrangement sur des airs populaires, etc. (Hamari - Janowitz - Fisher - Dieckau - Chœurs du Singverein Vienne. Album de 7 disques. Ord. 31.00 Spec. 24.30
- 4- DEUTSCHE GRAMMOPHON 2720-012 - Beethoven - Oeuvres pour piano - 32 Sonates - Variations Diabelli - Oeuvres pour piano à 4 mains - Album de 14 disques. Ord. 49.00 Spec. 39.20
- 5 - POLYDOR 2371-071 - James Last - "With compliments" - Endless journey - Ballad of the easy rider - House of the rising sun - Jean-etc. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 6 - DECCA DXSA 7206 - "Jesus Christ Superstar" (Libretto complet inclus) Ord. 11.58 Spec. 7.99
- 7-PARROT XPAS-71043 - ENGELBERT HUMPERDINCK - "Sweetheart" - "When there's no you-I'll be your baby tonight - Woman in my life - Put your hand in the hand" Ord. 6.29 Spec. 4.39
- 8- BARCLAY 80101 - GILBERT BECAUD - "Olympia 70" - Le bain de minuit - Charlie t'iras pas au paradis - La solitude, ça n'existe pas - A remettre à mon fils quand il aura seize ans. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 9- PHILIPS 6521-013 - L'extraordinaire Alexandre Lagoya - Oeuvres d'Albeniz - Mudaira - Sanz, Sor, etc. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 10- POLYDOR 2418070 - James Last does his thing - Aquarius - El Condor Pasa - Charmaine - Blueberry Hill - Wedding Samba, etc. Ord. 2.98 Spec. 2.29
- 11 - ZODIAQUE Z0-6900 - Pauline Julien - "Fragile" Vivre, qui es-tu? - Un nouveau jour va se lever - Chanson entre nous - Le rendez-vous - Les femmes, etc. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 12 DECCA DXSW-7205 - The Who - "Tommy" - Ord. 10.58 Spec. 7.39
- 13- COLUMBIA - MS-7424 - Bach Organ Favorites, Vol. 4 - E. Power Biggs - Prélude et Fugue en RE majeur - Prélude et fugue en DO mineur, etc. Ord. 6.29 Spec. 4.69
- 14- BARCLAY - 40033- La flûte indienne, Vol. II - Los Calchakis - Folklore d'Amérique du Sud. Ord. 3.98 Spec. 2.99
- 15- FONTANA - K-71-BC 800-51- chefs d'oeuvre de la Musique en 8 disques Prix Spécial: 19.95
- 16- DEUTSCHE GRAMMOPHON 2720-010 - BEETHOVEN - Quatuor et Quintette à cordes - Quatuor Amadeus - Album de 11 disques Ord. 41.00 Spec. 32.80

LONDON ANGEL COLUMBIA

Ord. 6.29 Spécial **4.69** ch.

LONDON

ARGO-ZRG-657-Bartok: Musique pour cordes, percussion et celesta - Academie St.Martin in the fields
 ARGO-ZRG-5320-Stainer - La crucifixion - Choeurs du St. John's College
 TELEFUNKEN - SAWT-9493 - Chant grégorien - Hymne - Sequences - Reponses - Capella Antigua de Munich
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU SON-SXL-20518 - Chant grégorien - La liturgie des defunts - Moniales de l'Abbaye N.D. d'Argentan
CS-6710 - Tchaikovsky - Sibelius - Concertos pour violon (Kyung-Wha Chung)
CS-6677 - Musique espagnole pour piano du 20e siècle - A. De Larracha
CS-6676 - GRIEG - Sonate en Mi-Nocturne, op. 34. A de Larracha, piano
CS-6668 - BEETHOVEN - Symphonie No.7 - Philharmonique de Vienne (SCHMIDT-ISSERSTED)
CS-6664 - STRAVINSKY - Sacre du printemps - Philharmonique Los Angeles (MEHTA)
CS-6659 - MOZART - Sonate en RE majeur - Sonate en LA mineur - ASHKENAZY
CS-6643 - Oeuvres d'opéra français - (R. Bonjage) New Phil. Orch.
CS-6633 - GERSHWIN - Rhapsodie en bleu - Symp. de Londres (J. KATCHEN)
CS-6570 - Danse de la vieille Vienne - Schubert - Strauss - Lanner
CS-6563 - BEETHOVEN - Sonate No.29 en SI "Hammerklavier" (Ashkenazy)
OS-26100 - BACH - Oratorio de Pâques - Orchestre de chambre de Stuttgart (Munchinger)

ANGEL

S-36.727 - BEETHOVEN - Triple concerto en DO - Karajan, Oistrakh - Richter - Rostropovich
 S-36.714 - La musique pour piano d'ERIK SATIE - Vol.4 - Aldo Ciccolini
 S-36.700 - HANDEL - Concertos pour orgue - Vol.2 S. Preston - Y. Menuhin
 S-36.695 - BERLIOZ - Les Troiens (Scenes finales) chante par Janet BAKER
 S-36.566 - VERDI - "AIDA" (extraits) Nilsson - Corelli - Bumbry - Z. Mehta
 S-36.468 - VICTORIA DE LOS ANGELES - Chansons d'Andalousie (Moyen-Age-Renaissance)
 S-36.045 - JANACEK - Sinfonietta - Symphonie de Chicago - S. DZAMA
 S-36.035 - BARTOK - Concerto pour orchestre - Symp. de Chicago - S. DZAMA
 S-36.026 - L'Ouest rencontre l'Est - Vol. 2 E.R. Shankar - Y. Menuhin

COLUMBIA

M-30294 - Saha - Gymnopédies Nos. 1 et 3 - Relâche - etc. Orchestre Philharmonique Royal (P. Entremont)
 M-30233 - Mozart - Quatuor pour flûte - J.P. Rampal - J. Stern - A. Schneider - L. Rose - (complet)
 M-30080 - Beethoven - Variations - Erica - 32 variations en Do mineur - G. Gould
 M-30063 - P. Entremont "La musique de Chopin que j'aime" (Valzes, Polonaises Nocturnes, etc.)
 M-30056 - Tchaikovsky - "Le lac des cygnes" (ballet) Philharmonique de N.Y. (Bernstein)
 MS-7673 - Ravel - Bolero - Orchestre de la Philadelphie (Ormandy)
 MS-7519 - Les oeuvres les plus connues de Bach - Beethoven - Chopin - Mozart - Strauss - Wagner - etc.
 MS-7307 - Schumann - Carnaval - Schubert - Impromptu - Nelson FREIRE
 MS-7194 - Switched on Bach - Walter Carlos - (musique électronique)

ANGEL

SR-40147 - Shostakovich - Symphonie No. 4 d'après des textes de Garcia Lorca, Apollinaire et Rilke (Première Mondiale) Orchestre de Moscou
 S-36.729 - FRANCK - Symphonie en RE mineur - Orchestre de Paris, H. Von Karajan

- 17- ARGO - ZRG-654- Vivaldi "Les Quatre Saisons" - Orchestre de l'Académie St. Martin in-the-fields. Direction: N. Marriner. Ord. 6.29 Spec. 4.69
- 18- COLUMBIA CS-8795 - André Kostalenez - "Le merveilleux monde de l'Opéra" - 18 extraits (instrumentaux) d'opéras parmi les plus célèbres. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 19 - PHILIPS 849520 - Marian Marciak - "Célébration spirituelle" - musique sacrée pour piano, orgue et voix. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 20- SELECT SSP-24, 184 - JOHN LITTLETON - "AMEN" Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 21- PARAMOUNT PAS-6002 - "Love Story" - Musique originale du film Ord. 6.29 Spec. 4.69
- 22- ERATO STU-70545 - VIVALDI - Les concertos pour mandolines - "Concerto pour 2 mandolines et cordes" - "Concerto pour deux mandolines, deux théorbes, deux flûtes, deux salmo, 2 violons en tromba marina et un violoncelle. Ord. 6.98 Spec. 5.49
- 23 - TRANS WORLD TW-2403 - Géants d'aujourd'hui - 24 succès originaux - C. Pary - Seuls jusqu'à la fin des jours - J. Michel - Un nouveau jour va se lever - G. Reno - Reste près de moi - Aimez-le si fort - J. Nichol - Sans toi et 19 autres. Prix Spécial 3.98
- 24 - TRANS WORLD TW-2402 - 24 Géants - Western - 24 succès originaux - W. Lamothe Allo, allo petit Michel - Je chante à cheval - M. Martel - Quand le soleil dit bonjour aux montagnes - Roger Miron A qui l'pit coeur après 9 heures? Paul Brunelle - Par une nuit d'étoiles et 19 autres. Prix Spécial: 3.98



- 25- PHILIPS 6311-068- LOS INCAS "Flûtes indiennes" Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 26-PARROT PAS-71045 - Ginettes Reno - Beautiful - Second Hand Man - Forbidden games - My chère amour Raindrops Keep Fallin. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 27- BARCLAY 920104 - "Les immortels" Michel Dintrich et sa guitare à 10 cordes - Interprète Vivaldi - Bach - Sibelius - Pachelbel - Dvorak - Grieg - etc. Ord. 6.98 Spec. 5.49
- 28- POLYDOR 2424-017 - Yvon DESCHAMPS "Le petit Jésus" "Le fauets" Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 29- LA COMPAGNIE LP-1010 - Hugues Aufray "Moi et mon camion" Dis Papa - Des femmes et du tabac - etc. Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 30 - ERATO EFM-8005- Autour du célèbre canon de Pachelbel - Orchestre de Chambre Pro Arts de Munich Direction: Kurt REDEL Ord. 5.98 Spec. 4.49
- 31- COLUMBIA FS-712- André Gagnon "Mes 4 Saisons" Ord. 5.29 Spec. 3.69
- 32 - APPLE STCH-639 - George Harrison "All things must pass" "My sweet lord" etc. Album de 3 disques. Ord. 13.29 Spec. 9.49

Nouveau lot de DISQUES DISCONTINUÉS "ANGEL" A SOLDER A 1.77 ch.

Meilleur choix aux premiers arrivés. Pas de commandes postales ni téléphoniques pour ces disques.

COLUMBIA

- M-2-30060 - Verdi - Requiem (Arroyo - Veasey-Domingo - London Symphonie - Bernstein) 2 disques Ord. 12.49 Spec. 9.39
- M-2-X-798 - Nelson FREIRE - Tchaikovsky - Concerto No. 1 - Grieg - Concerto - Schumann - Concerto - Liszt - Totentanz (2 disques). Ord. 7.98 Spec. 5.99
- MG-30072 - L'album BACH - Orchestre de Philadelphie - E. Ormandy - 2 disques Ord. 7.98 Spec. 5.99

Commandes téléphoniques 849-6201

Livraison gratuite, partout sur l'île de Montréal et dans la banlieue de toute commande, pour cette vente seulement. Délai de 5 jours pour livraison



DEUTSCHE GRAMMOPHON, ARCHIV ET ERATO

Ord. 6.98 SPÉCIAL **5.49**

- 2538077 - LISZT - Rhapsodies hongroises Nos. 2-4-5 (Philharmonique Berlin)
- 2538073 - PROKOFIEV - Concerto pour piano No. 5 - S. Richter
- 2530059 - BRAHMS - Variations sur un thème de Paganini - J. Lill, piano
- 2530079 - Musique anglaise pour guitare - Cutting - Dowland - Batchelor 1 etc. Slegfried Behrhard, guitare.
- 139455 - J.S. BACH - Variation Goldberg - W. Kempff, piano
- 139029 - TCHAIKOVSKY - Ouverture 1812 - Romeo et Juliette - Marche Slave - Phil. de Berlin (Karajan)
- 138853 - MOZART - Concerto pour flûte et harpe - Zoller, flûte, Zaboleta, harpe.
- 138815 - MOZART - Symphonie No.40 - Philharmonique de Berlin (K. Böhm)
- 138811 - STOCKHAUSEN - Chant des adolescents - Kontakte
- 138805 - BEETHOVEN - Symphonie No.6 "Pastorale" - Phil. de Berlin (Karajan)
- 138783 - MOZART - Concertos pour piano Nos. 17 et 21 - Elvira Madigan - Geza Ando
- 138084 - CHOPIN - 24 Préludes, op.28 - Polonoise No.6 - Geza Ando
- 198187 - J.S. BACH - Suites pour violoncelle - Pierre Fournier
- 198036 - Chant grégorien - 3e messe de la Nativité du Christ - Choeurs des Benedictines de BEURON
- ERATO - STU-70132 - Recital de harpe - Lilli Laskine (Bach - Fauré - St-Saens, etc.)
- STU-70160 - MOZART - L'oeuvre pour orgue, Vol. II - Marie-Claire Alain
- STU-70209 - HANDEL - Sonats pour flûte et clavecin (Rampal - Veyron - Lacroix)
- STU-70231 - ALBINONI - Adagio - Maurice André - K. Ristenpart - Orchestre de Chambre de la Radiodiffusion Sarroise
- STU-70232 - MOZART - Petite Musique de nuit - Orchestre de chambre de la Radiodiffusion Sarroise (K. Ristenpart)
- STU-70467 - VIVALDI - 6 Sonates pour flûte et clavecin (Rampal - Vayron - Lacroix)
- STU-70495 - Panorama de la guitare - Vihuelistas, luthistes, guitaristes, par Oscar Caceres
- STU-70539 - Trompette et orgue - M. André - M.C. Alain (Albinoni - Bach - Martini etc.)
- STU-70356 - M. André - J.P. Rampal - P. Piarrot - Laskine - M.C. Alain interprètent 3 Concertos de Vivaldi et Biscogli - Orchestre de chambre J.F. Paillard
- DEUTSCHE GRAMMOPHON 139421-2 - STOCKHAUSEN - Hymnes nationaux pour sons électroniques et concrets 2 disques. Ord. 13.96 Spec. 10.99
- ERATO EFM-8002 - Splendeurs du Baroque italien (Torelli-Albinoni, etc.) Orchestre de chambre J.F. Paillard. Ord. 5.98 Spec. 4.49
- ANGEL SCL-3767 - BIZET-CARMEN - Bumbry - Vickers - Freni - Choeurs et Orchestre de Paris (De Burgos) 3 disques Ord. 19.98 Spec. 14.98
- SERAPHIM - BACH - Passion selon St-Jean - Ludwig - Wunderlich - Grümmer - Fischer-Dieskau - etc. 3 disques Ord. 8.98 Spec. 6.79
- PHILIPS 6521-012 - L'extraordinaire Pablo CASALS Ord. 5.29 Spec. 3.99
- PHILIPS 6521-004 - L'extraordinaire Maurice ANDRÉ Ord. 5.29 Spec. 3.99
- TELEFUNKEN SAWT-9572-3/4/5 - BACH - Passion selon St-Mathieu - Consensus Musicus De Vienne (4 disques) Ord. 25.16 Spec. 18.89
- TELEFUNKEN-KT-11005-1/2 - Chopin - Polonoises - H. Czerny - Stebnska (2 disques). Ord. 12.58 Spec. 9.39
- TELEFUNKEN - SAWT-9459-60 - BACH - Concertos Bradebourgeois (complet) Consensus Musicus de Vienne (2 disques). Ord. 12.58 Spec. 9.39
- TELEFUNKEN - SKH-19 - BACH - Passion selon St-Jean - Consensus Musicus de Vienne - (2 disques) disques) Ord. 12.58 Spec. 9.39

COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES S.V.P. AJOUTER LES FRAIS POSTAUX SUIVANTS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

1 microsilillon	26¢	Ontario et Maritimes Tarif Québec	.05
2 microsilillons	45¢	Saskatchewan et Manitoba, tarif Québec	.10
3 microsilillons	75¢	Alberta et Colombie-Britannique tarif Québec	.15
4 microsilillons	85¢	S.V.P. allouer 10 jours pour la livraison	
5 microsilillons	1.05		

RÉSIDENTS DU QUÉBEC S.V.P. AJOUTER 8% TAXE

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, angle Berri

2 terrains de STATIONNEMENT 849-6201 A la sortie du MÉTRO Berri - Ste-Catherine